

Le mot du vice-président étudiant de l'Université

Bienvenue à Paris-IV, une des universités les plus UNEF de France. En effet, l'UNEF AGEPS, syndicat le plus actif de Paris-IV, est très largement majoritaire dans l'ensemble des conseils de l'université, preuve de notre efficacité à défendre les étudiants et à avancer des alternatives aux propositions du ministère et de l'université.

Ce guide est la première démonstration de notre souci d'informer les étudiants. Rédigé par des "anciens", à l'attention des étudiants qui arrivent à Paris IV, il tente de répondre de manière claire aux questions que se posent les nouveaux "sorbonnards". Nous avons tentés d'être précis alors que l'université est encore en "rodage", du fait de réformes dans les maquettes universitaires, le contrôle des connaissances, la "modernisation" des outils informatiques de l'administration, etc.... Nous pensons avoir cependant atteints notre but, qui est, pour la troisième année consécutive, d'éditer un guide fait par et pour des étudiants. Du fait de nos faibles moyens, nous demandons une participation aux frais de 7 F, qui permettent notre autofinancement.

L'UNEF Paris-IV est le premier syndicat de Paris IV, avec 44% des suffrages et 14 élus sur 24 dans les conseils centraux, et 37 élus et 62% des suffrages dans les conseils d'UFR. Nous reviendrons plus tard sur les rôles respectifs de ces conseils. L'influence de notre syndicat tend à se développer auprès des étudiants, car nos équipes sont maintenant présentes sur les 3 grands centres de Paris-IV (Sorbonne, Clignancourt, Malesherbes), et les militants des autres associations (notamment l'UNEF-ID) nous rejoignent car seule notre structure sait allier efficacité, convivialité et démocratie. Enfin, c'est dans nos rangs que sont élus depuis plus de 7 ans les vice-présidents étudiants, symbole que même si la direction de l'université est en désaccord avec nous sur un grand nombre de nos points; elle reconnaît le bon sens de beaucoup de celles-ci (même si elle rejette souvent nos propositions).

Notre syndicat a comme but la défense des intérêts étudiants, à la fois sur le terrain et dans les conseils. Ne nous prenez pas pour un groupe d'archaïques accrochés à de soi-disant "privilèges" étudiants : les droits étudiants sont constamment menacés. Des questions telles que la précarisation étudiante, le manque de moyens, la casse du service public, les projets de libéralisation de l'Éducation nous concernent tous et appellent à la vigilance de chacun. N'hésitez pas à "franchir le Rubicon", à contacter nos militants sur ton centre ou nos élus sur ton UFR (nous sommes présents dans 12 UFR sur 16).

Pour l'UNEF, la vie étudiante ne doit pas se résumer uniquement à potasser ses cours. Notre conception de l'université n'est pas celle actuellement de beaucoup d'étudiants, c'est-à-dire la passivité par rapport à des décisions qui les concernent. Au contraire, nous avons la volonté de défendre les intérêts étudiants et nous refusons de considérer que la connaissance devienne une marchandise comme une autre dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation de la société. N'hésitez pas à vous investir dans nos structures lors des bourses aux livres de rentrée, de notre soirée annuelle, pendant les rencontres-débats, les élections universitaires, et toutes les autres campagnes de l'UNEF.

Vous constaterez vite, durant l'année universitaire, que le manque d'information, les décisions arbitraires, sont le lot commun des étudiants de Paris-IV. Nous n'avons pas la prétention d'arriver à résoudre tous les problèmes de l'université Paris-Sorbonne, mais sans nous, la situation serait pire. Et sans vous, nous ne pouvons être efficaces et risquons à terme, sans participation de votre part, de ne plus pouvoir défendre les étudiants. C'est pourquoi, n'hésitez pas à nous rencontrer ne serait-ce que pour être informé sur les questions que vous vous posez.

Philippe LIEUTAUD, Vice-Président étudiant de Paris-IV

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Faire vivre un syndicat combatif, pour une Université publique de qualité ouverte à tous

L'UNEF Paris IV (ou, pour être plus précis, l'Association Générale des Etudiants de Paris IV Sorbonne (AGEPS), affiliée à l'Union Nationale des Etudiants de France) est un syndicat étudiant, présent de façon continue dans notre université depuis de nombreuses années. Nous avons pour objectif **la défense des intérêts des étudiants de Paris IV**. Vaste programme, qui implique trois aspects:

L'UNEF est à la disposition de tout **étudiant qui a un problème individuel** à régler: inscription, aide sociale, examen, droit au séjour pour les étrangers... D'abord, pour l'aider à constituer et présenter son dossier, en utilisant son expérience de dossiers du même type et les informations dont elle dispose. Ensuite, pour l'appuyer auprès de l'autorité compétente, en usant de tous les moyens de pression qu'elle peut mettre en œuvre. Quand nous avons la loi pour nous, exiger son application (c'est le plus facile). Dans le cas contraire (la loi est très loin d'être parfaite !), tout faire pour obtenir une dérogation.



**Y'en a encore qui veulent
changer les choses...**

*Un endroit à connaître
absolument: le local de l'UNEF*
Tu veux des informations, tu as un problème à Paris IV, tu veux discuter. Viens nous voir !
Le local de la Sorbonne est au pied de l'escalier H, à côté du service des bourses (salle 121). À Clignancourt, c'est à gauche en sortant des amphis, à Malesherbes salle 110, au premier étage, en haut de l'escalier
S'il n'y a personne (ce sont des choses qui arrivent), appelle nous au 01-40-46-32-27 et laisse un message sur le répondeur

Une telle action n'aurait pas de sens si l'UNEF ne défendait pas aussi les étudiants en tant que collectivité, **en se battant pour une université de qualité ouverte à tous** (nous en sommes loin). Elle informe les étudiants et travaille à les mobiliser pour obtenir des améliorations ou, c'est hélas plus souvent d'actualité, pour empêcher la détérioration du service public, voire sa remise en cause, ce que font les réformes Bayrou-Allègre.

Parce que les étudiants ne sont pas hors de la société, **l'UNEF inscrit son action dans l'ensemble du mouvement syndical et associatif**, et travaille en lien avec les syndicats de salariés, des associations antiracistes...

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Malesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Nos moyens d'action sont:

☛ **Nos élus dans les différents conseils.** Même si cela n'a rien, absolument rien, à voir avec une gestion démocratique ou une quelconque "citoyenneté étudiante", nos 13 élus (sur 24) aux conseils centraux, nos 37 élus dans ceux d'UFR sont un intermédiaire utile avec les profs et l'administration, et une source indispensable d'informations. De plus, la VPE (vice-présidence étudiante) nous permet d'être informé du travail de toutes les commissions de l'université.

☛ **Notre appartenance à une organisation nationale** nous permet d'échanger des informations d'une Fac à l'autre, d'avoir des moyens de pression au niveau national, de pouvoir peser sur le gouvernement.

☛ **Vous.** Le moyen d'action le plus efficace de l'UNEF Paris IV, ce sont les étudiants de Paris IV. C'est leur mobilisation qui peut améliorer leur situation. Notre syndicat ne peut et ne veut exister que comme un outil au service de cette mobilisation.

L'UNEF est au service de tous les étudiants. Quand l'un d'entre eux demande notre aide, nous ne mettons jamais comme condition qu'il adhère et paie sa cotisation. Alors pourquoi adhérer ? **Parce que plus un syndicat a d'adhérents, plus il est efficace, et qu'il est de ton intérêt que l'UNEF soit efficace. L'UNEF ne peut exister s'il n'y a pas des étudiants pour lui consacrer un peu de temps et / ou un peu d'argent.** Les tracts et les journaux ne se rédigent, ne s'impriment et ne se distribuent pas tout seuls, le local syndical n'est utile que si des permanences y sont tenues...

Tu n'as peut-être pas beaucoup de temps ou d'argent à consacrer au syndicat, mais toute aide sera la bienvenue: si chacun de ceux qui partagent les objectifs de l'UNEF lui consacrait dans l'année quelques francs ou quelques minutes, ce serait déjà beaucoup.

Acheter ce guide, le lire, l'utiliser, c'est un premier geste syndical. Pourquoi ne pas aller plus loin ? Discuter avec les militants de l'UNEF pour nous aider à l'améliorer l'an prochain, aider le syndicat d'une façon ou d'une autre, penser à adhérer.

L'UNEF Paris IV t'informe

✍ **Par affichage:** En Sorbonne, nous avons un panneau vitré officiel galerie Gerson, régulièrement actualisé. La fenêtre de notre local fait le même usage. Nous affichons régulièrement sur les panneaux du rez-de-chaussée, et dans les UFR. À Clignancourt, il y a des panneaux aux étages, et un au centre du hall.

✍ **Par notre journal, *Trait d'Union*:** en quatre pages, ce qu'il faut savoir sur l'actualité universitaire, les réunions des conseils, la vie à Paris IV. Il est distribué sur les différents sites. Tu peux aussi t'y abonner gratuitement, ou passer le prendre au local.

✍ **Par des tracts,** chaque fois que les événements l'exigent

✍ **Par notre site Web,** si tu as un accès Internet, <http://paris4.unef.org>



UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants

Aperçu sur l'histoire de l'UNEF

L'UNEF est une très très vieille dame: elle a fêté son 90e anniversaire en 1997. Elle a une très longue histoire. Jusqu'en 1945, rien à signaler: l'UNEF est une fédération de corpos qui organisent des fêtes, tiennent des salles de billard...

Ça commence à devenir intéressant juste après la Libération. Dans la lignée de la Résistance, la charte adoptée au congrès de Grenoble jette les bases de ce que pourrait être un syndicalisme étudiant. C'est encore très timide. Les étudiants sont encore une petite minorité de la jeunesse, et peu progressiste.

Ça change dix ans plus tard: au moment où l'Université commence à être plus ouverte socialement, l'UNEF se trouve confrontée au problème de la guerre d'Algérie. À partir de 1960, elle est en pointe dans la lutte pour la paix, et appelle les étudiants à refuser de partir en Algérie. En même temps, elle entame une réflexion sur l'université et mène la contestation. C'est son heure de gloire, qui dure malheureusement peu. Minée par les divisions, l'UNEF s'essouffle. En mai 68, contrairement à sa légende, ce n'est plus qu'une coquille vide. Finalement, certains de ses militants décident de la transformer en "organisation politique de masse".

C'est du refus de ce choix suicidaire qu'est venu le renouveau de l'UNEF. Des étudiants venus d'horizons différents (communistes, socialistes, chrétiens de gauche, principalement) décident de rénover une UNEF fidèle à la ligne syndicale: c'est chose faite, en deux étapes, en 1971 et 1975. Depuis cette date, l'UNEF est restée fidèle à ce qu'il y a eu de meilleur dans celles des années soixante: le travail pour la construction d'un véritable syndicalisme étudiant.

Si tu souhaites en savoir plus, nous ne saurions trop te conseiller l'excellent livre d'Alain Monchablon, *Histoire de l'UNEF* (jusqu'en 68), Paris (P.U.F), 1983, épuisé mais disponible dans toute bonne bibliothèque.

Vous avez dit réunification ?

C'est la blague de l'été. Vous avez rencontré, ou rencontrerez pendant ces inscriptions des gens vous expliquant que le "mouvement étudiant" se "réunifie" et tentant de vous vendre des cartes de participation à cette grande œuvre.

Que ce soit faux, nous en sommes la preuve vivante.

Pourquoi refusons-nous cette unité si joyeusement affirmée ? Parce qu'elle n'aurait rien de syndical.

L'UNEF-IDA été fondée en 1980 par la fusion de groupes hostiles à l'UNEF. Au départ syndicat étudiant, avec lequel l'UNEF travaillait le plus souvent possible, malgré les désaccords de fond et de méthode, elle a connu depuis une dizaine d'années une dérive, qui l'a conduite à n'être plus aujourd'hui qu'une machine à encaisser des cotisations en juillet et à gagner des élections l'hiver, absente des facs quand il n'y a ni inscription ni élection.

Quand elle apparaît, c'est pour vous dire "Tout va bien, c'est grâce à nous, alors que la situation des étudiants et de l'Université ne cesse de se dégrader, de réforme en réforme. Elle a en particulier qualifié la désastreuse réforme Bayrou-Allègre (voir plus loin) de "grande victoire"

L'"unification" est son dernier mensonge, appuyé sur le fait qu'une partie du bureau national de l'UNEF s'est ralliée à elle. Le plus drôle est que ces gens-là aient le culot de se prétendre "indépendants et démocratiques", alors qu'ils ne procèdent que par additions d'appareils politiques étrangers à la réalité des facs.

La majorité des militants de l'UNEF, dont nous sommes, a refusé ce ralliement et est déterminée à continuer l'UNEF comme le vrai syndicat vraiment étudiant dont les étudiants ont besoin pour les défendre.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Cinquante et un élus UNEF à votre disposition pour vous informer et vous défendre

Notre action dans les conseils de l'Université est un élément important de notre travail syndical. Les représentants étudiants sont élus pour deux ans par l'ensemble des étudiants de l'Université, à la proportionnelle (au plus fort reste, précision pour les spécialistes). Il y a une élection tous les ans en janvier ou février: les années impaires pour les conseils centraux, les années paires pour les conseils d'UFR. En 1999 et 2000, l'UNEF est arrivée largement en tête, et totalise cinquante et un élus.

Il y a deux erreurs à ne pas commettre concernant. les conseils et les élections

La première consiste à considérer que l'Université est une sorte d'Etat gouverné démocratiquement, dont ils seraient le parlement. Ça n'a rien à voir: le seul point commun avec la démocratie parlementaire, c'est qu'il y a des élections. En effet, les étudiants sont très minoritaires dans ces conseils, il est très rare que leurs voix soient décisives. De plus, le pouvoir de décision des conseils est limité. Ils gèrent et répartissent entre les UFR le budget attribué par le ministère à Paris IV. Ils organisent les enseignements dans le cadre fixé par la loi. Enfin, il existe plusieurs commissions universitaires dans lesquelles siègent les élus étudiants, qui sont des lieux d'expression importants où il est possible d'obtenir des avancées (ou une application la moins défavorable possible pour les étudiants).

Un exemple (presque au hasard): si les conseils de Paris IV avaient eu à voter sur l'application de la réforme Bayrou, le résultat ne faisait aucun doute. Les profs étaient contre, les élus UNEF aussi. Mais c'est le ministère qui décide. Si le CA refuse de voter le budget, le gouvernement peut l'imposer.

La deuxième erreur, c'est de considérer que ces conseils ne servent à rien (et qu'il est donc inutile de se déplacer pour voter UNEF). Ça n'a rien à voir avec la démocratie, mais ça peut être très utile, pourvu que les élus étudiants aient le souci de porter dans ces conseils les revendications et les problèmes des étudiants, et faire redescendre vers eux les informations sur ce qui s'y passe et ce qui s'y dit.

Évidemment, cela suppose des élus qui fassent l'effort de siéger à chaque conseil, et ne se fassent pas élire simplement pour faire joli ou toucher des subventions.

Un exemple (pas du tout à au hasard): en nous appuyant sur la mobilisation des étudiants sur notre pétition nous avons réussi à imposer au CEVU, puis au CA qu'on revienne sur l'application de la réforme Bayrou-Allègre sur un point capital, et qu'on rétablisse la capitalisation intégrale des acquis (voir plus loin). Les élus étudiants étaient pourtant d'autant plus minoritaires que ceux de l'UNEF-ID (qui a soutenu la réforme) n'avaient pas daigné se déplacer pour en étudier les conséquences.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Les conseils centraux:

Le **Conseil d'Administration (CA)** est le seul qui ait un pouvoir de décision. Il vote le budget, et les propositions présentées par les autres conseils. Il compte 60 membres: 26 enseignants, 6 administratifs, 16 personnalités extérieures, 12 étudiants. L'UNEF y a 6 élus.

Le **Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)** débat tout ce qui concerne ces deux domaines. C'est donc le plus important pour nous, d'autant plus que sa composition (20 membres seulement, 8 enseignants, 2 membres du personnel non enseignant, 2 personnalités extérieures, 8 étudiants) rend la discussion beaucoup plus facile qu'au CA. L'UNEF y a 5 élus.

Le **Conseil Scientifique (CS)** débat sur ce qui concerne la politique de recherche de Paris IV. Il a 40 membres: 28 enseignants, 4 membres du personnel non enseignant, 4 personnalités extérieures, 4 étudiants de troisième cycle, les seuls à être directement concernés par cette politique. L'UNEF y a 2 élus.

Qui commande à Paris IV ?

Le président de l'Université est élu parmi les professeurs, pour cinq ans, par les membres des trois conseils réunis. Il a des pouvoirs très importants. En particulier, il peut régler, s'il le veut, presque tous les problèmes individuels auxquels nous sommes confrontés. C'est pourquoi c'est un interlocuteur essentiel pour l'UNEF. C'est depuis mai 1997 Monsieur Georges Molinié, ancien directeur de l'UFR de Langue Française.

Il y a trois vice-présidents, chacun élu par un conseil pour deux ans, ceux du CA et du CS parmi les profs, celui du CEVU parmi les étudiants. Ce vice-président étudiant (VPE) de la Fac n'a pas de pouvoir, mais est l'interlocuteur privilégié du président. Depuis six ans, ce poste a toujours été occupé par l'UNEF. L'actuel vice-président étudiant est Philippe Lieutaud, étudiant en DEA d'Histoire. C'est pour nous un atout certain. C'est la reconnaissance par les membres du CEVU du sérieux et de la continuité de notre travail syndical. C'est aussi la preuve que, même à Paris IV, être un syndicat revendicatif n'est pas un handicap.



Qu'est-ce qu'une UFR ?

L'Université est formée de 14 UFR (Unité de Formation et de Recherche). Une UFR correspond à une matière enseignée, c'est-à-dire à peu près à une filière. Mais à peu près seulement: la répartition à Paris IV est faite pour convenir aux profs, pas pour simplifier la vie aux étudiants.

La plupart d'entre nous, avec le jeu des options, dépendent de telle UFR pour certains cours, de telle autre pour d'autres. Le record est détenu par les étudiants de Lettres Classiques, qui dépendent de quatre UFR différentes: Latin, Grec, Langue française, Littérature française ! Comme il n'y a aucune coordination, les horaires peuvent être incompatibles.

Chaque UFR a un secrétariat. C'est là qu'il faut t'adresser pour la plupart des problèmes concrets que tu peux avoir. Suivant les UFR, on y est plus ou moins bien reçu, et il est plus ou moins facile d'obtenir ce qu'on demande.

Chaque UFR est dotée d'un conseil d'UFR, qui comprend, comme les conseils centraux, des enseignants, des membres du personnel non enseignant, des personnalités extérieures et des représentants étudiants. Le conseil élit le directeur d'UFR parmi les professeurs. Il n'a pas beaucoup de pouvoir, mais c'est lui qui gère les enseignements de l'UFR dans leur détail, les bibliothèques, et c'est surtout un bon endroit (meilleur que les conseils centraux) pour se faire entendre des profs. C'est pourquoi l'UNEF Paris IV (à la différence d'autres organisations) accorde une grande importance à ces conseils.

Aux dernières élections, en février 2000, l'UNEF est arrivée largement en tête, confirmant sa victoire de l'année précédente aux conseils centraux, et a obtenu au total 37 élus.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Première difficulté: s'inscrire à Paris IV

Les premières inscriptions en fac après le bac sont gérées au niveau de l'Ile-de-France, par le tristement célèbre système RAVEL. En janvier, on fait une préinscription par Minitel, en juillet, on est convoqué pour s'inscrire, en principe, du moins. Ce système a fait la preuve de son incapacité à gérer le flux des arrivants. Des centaines de bacheliers restent sans fac, ou sont affectés dans une filière dont ils ne veulent pas.

Le cas le plus classique: la charmante machine ne sait pas qu'on peut avoir aussi son bac en province. Si tu es dans ce cas, elle n'enregistre pas ta demande.

Deuxième cas, encore plus incroyable: la pauvre bête a des moments de fatigue. Quand elle est surchargée, elle n'enregistre pas ce que tu tapes. Mais comme elle n'est pas contrariante, elle ne te dit rien. Et tu as la surprise de ne rien recevoir en septembre.

Troisième cas: les bacheliers des années précédentes. Rien à faire, RAVEL ne veut pas savoir que ça existe...

De plus, on conseille souvent de mettre plusieurs vœux différents, sans dire que RAVEL ne tient pas toujours compte de l'ordre dans lequel ils sont exprimés. Tu peux donc te retrouver dans une filière dont tu ne veux pas, que tu as mise en troisième vœu parce qu'il en fallait trois.

Enfin, pas question évidemment de changer d'avis. Si en juillet, tu as changé de projet depuis l'hiver, personne ne veut le savoir.

Dans tous ces cas, quand tu arrives à Paris IV pour demander à t'inscrire quand même, on te répond "C'est trop tard, revenez l'an prochain". La seule chose existant pour assurer le droit de tout bachelier à s'inscrire en fac prévu par la loi, c'est la fiche rectorale. Tu la retires vers le 15 juillet et tu finis par obtenir une place "dans la limite de celles disponibles", c'est à dire... n'importe où...

Autre possibilité: t'adresser à l'UNEF. Le président de l'Université a le pouvoir d'inscrire qui il veut à Paris IV. C'est avec lui que nous négocions. Nous tenons des permanences en juillet et septembre pour recueillir les dossiers des étudiants sans fac et les lui présentons, en insistant sur le droit que devrait avoir tout bachelier de s'inscrire dans la filière de son choix. Il nous est arrivé de devoir envisager d'occuper une partie de la Sorbonne pour nous faire entendre.

Dans la majorité des cas, ça marche: 150 des étudiants de première année en 1998/1999 ont été inscrits par nous de cette façon.

Pour les réinscriptions d'une année sur l'autre, par le 36-15 Sorbonne, il n'y a en principe (touchons du bois !) pas de problème (sinon de retard, comme l'an passé). Mais si on te refuse cette réinscription, n'hésite pas à t'adresser à l'UNEF.

L'UNEF demande: RAVEL au placard ! Cette affreuse machine a fait trop de mal. Elle doit être remplacée par un système plus efficace. Le ministère ne peut continuer à nier les problèmes qu'elle provoque: la mauvaise foi a ses limites.

L'UNEF a obtenu: chaque année, des dizaines d'étudiants victimes de RAVEL sont inscrits grâce à nous. En 1998, ils étaient 150 à Paris IV. Nous sommes la seule organisation étudiante à pouvoir revendiquer un tel bilan.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Droits d'inscription: ce qu'il faut savoir !

L'augmentation des droits d'inscription est un des (nombreux) aspects de la dégradation de la condition étudiante. En 1984, l'inscription coûtait 100 F, et la sécu était gratuite. Depuis, tous les ministres ont dit vouloir aider les étudiants, mais l'augmentation a été constante, sans qu'aucune justification en soit jamais donnée. L'an passé, les droits étaient de 825 F, plus 15F de médecine préventive. Au moment où nous imprimons ces lignes (4 juillet !), le montant que nous paierons cette année n'a toujours pas été fixé.

C'est d'ailleurs le seul point qui soit en train d'évoluer. L'idée est de plus en plus souvent émise dans des rapports, ou déclarations que "les usagers devraient participer davantage au financement de leurs études". Traduction: pour étudier, faudra payer ! Ça laisse prévoir une augmentation sans commune mesure avec les précédentes. Cette idée intéressante a déjà été appliquée dans d'autres pays d'Europe, et risque fort de l'être en France.

Ce qu'on ne sait pas assez: la loi Savary donne le droit à chaque étudiant de demander à être exonéré du paiement des droits d'inscription (les boursiers le sont automatiquement). Il faut écrire au président, en expliquant en quoi ta situation personnelle justifie une telle décision, pour lui demander le remboursement des droits que tu as payés en t'inscrivant. D'après la loi, dix pour cent du nombre total des étudiants peuvent être exonérés. Ce total n'a jamais été atteint à Paris IV... faute d'un nombre suffisant de demandes.

L'UNEF demande: qu'on revienne à la situation de 1984 (droits limités, sécu gratuite). Que les étudiants soient informés des possibilités d'exonération.

L'UNEF a obtenu: l'an passé plusieurs dizaines d'étudiants ont été exonérés grâce à nous. Depuis 1998, suite à un vote du CA à notre initiative, tous ceux qui font une demande d'AIE (voir l'article sur l'aide sociale) sont automatiquement exonérés

L'UNEF peut t'aider: à rédiger ta demande d'exonération, et en la transmettant à l'administration, ce qui te garantit qu'elle sera examinée et suivie.

La carte d'étudiant est passée au dessus des 2000 frs cher baron...



*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Le guide pratique de la rentrée

Jeune bachelier ou rescapé des classes prépas, tu prends contact avec la fac pour la première fois ? Gare au choc !

Manuel de survie en Sorbonne (et assimilés)

Côté Cours

Essayez de vous construire des emplois du temps cohérents, sans oublier que la vie étudiante peut offrir, si vous le désirez, des quantités impressionnantes de temps libre.

Sachez que vous n'êtes pas obligés de rester dans votre filière pour le choix des options. Vous pouvez découvrir, suivant les DEUG, la linguistique, le cinéma italien ou l'histoire de la Pologne. Attention cependant: plus vos options sont éloignées de votre matière principale, plus il vous faudra de motivation pour arriver à y avoir un niveau convenable avec peu d'heures de cours (vous serez notés comme ceux dont c'est la spécialité).

Vos inscriptions pédagogiques ne sont pas définitives: si votre emploi du temps ne vous convient plus, ou si vous êtes allergiques à un chargé de TD, vous pouvez en changer, "dans la limite des places disponibles et jusqu'au délai imparti. Allez (avec diplomatie) demander à l'enseignant dont vous voulez suivre le TD s'il est d'accord. Ça ne pose pas de problèmes administratifs.

Arrghh ! Le mot est lâché: administratif.

Si vous avez lu Kafka, apprenez qu'il a dû être étudiant ici. En tout cas, méfiez-vous terriblement: les guichets sont rarement ouverts (se résigner à prévoir toujours deux voyages, le premier pour constater que c'est fermé et consulter l'horaire affiché sur la porte), les guichetiers souvent débordés, parfois de mauvaise humeur, les affichages erronés, les délais de réponse grotesques, les décrets ministériels catastrophiques et les profs dépassés.

Résumons: faites confiance aux profs pour ce qui concerne l'enseignement et la nature des épreuves, jamais pour ce qui est administratif (la plupart ont renoncé à suivre le rythme d'une réforme tous les deux ans, les plus sages refusent de répondre et renvoient au secrétariat, d'autres essaient d'improviser...), faites une confiance modérée aux secrétariats d'UFR, plus modérée encore à ceux des services centraux. Surtout tâchez (avec tact) d'avoir des informations écrites: elles ne sont guère plus fiables, mais laissent des traces et offrent matière à contestation. (Principe de base: à Paris IV, un administratif ne reconnaît presque jamais vous avoir mal informé et donc être responsable d'une erreur de votre part, un prof une fois sur deux en moyenne)

Votre survie dépend de votre patience, de votre ténacité. Vos meilleures armes: savoir exactement ce que vous cherchez, le demander poliment, ne pas hésiter à vous faire aider par un prof qui vous aime bien (l'intervention d'un prof en votre faveur, même s'il n'a pas tous compris à votre problème d'ailleurs, fait souvent des miracles). En dernier recours, l'engueulade, qui ne sert à rien, mais qui défoule.

À toutes les étapes, n'oubliez pas l'existence d'un hôpital de brousse bureaucratique, le local de l'UNEF. Faites confiance à l'UNEF. On ne vous dit pas ça parce que c'est nous (enfin... pas seulement), mais parce que c'est votre intérêt. Nous ne savons pas tout, certes, mais avons pour principe de ne jamais inventer, et disposons d'un certain nombre de numéros de responsables administratifs qui nous renseignent volontiers.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

De façon générale, repérez les lieux dès la rentrée: bibliothèque, salles de cours, RU ou cafétérias, services du CROUS Ce guide devrait vous y aider.

Les systèmes de notation sont globalement incompréhensibles (résultat de la stratification des réformes successives). Les profs eux-mêmes y perdent leur latin. N'hésitons pas à le dire: nous, nous avons compris (un long travail collectif). Alors, lisez l'article "Examens" de ce guide, et consultez-nous sur vos problèmes précis.

Côté Jardin.

La Fac, c'est bien, la vie étudiante, c'est mieux. En plus d'être le temple où vous brûlerez vos ailes au feu de la Connaissance (si du moins Lang ne réussit pas là où Allègre vient d'échouer: abolir la Connaissance), la Sorbonne est aussi le point de départ d'une vie joyeuse et facilement noctambule.

Même si vous avez décidé d'être plus studieux que les autres, si vous êtes dans une filière mammouth à 500 étudiants par amphithéâtre, vous aurez peut-être du mal à retrouver des visages connus. Une seule solution: faire le premier pas. Attention: on reste facilement anonyme à Paris IV.

Et si le ton de la conversation autour des machines à café vous gonfle, profitez de la vie associative; théâtre, fanzines, télévision, ciné-clubs poètes, humanitaire, international et même... syndicale, toutes les associations existent. Et s'il en manque une, vous pouvez toujours la monter.

Pour ce qui est de la vie culturelle, il y a encore quelques avantages directs à être étudiant (même s'ils diminuent): billets à prix réduits, voire invitations, pour cinéma, concerts, expos, au CROUS de Port-Royal et aux kiosques de la Mairie de Paris.

Quant aux bars et autres pubs, leur nombre est plus suffisant rien qu'entre Odéon et Quartier latin. Dans les XVIIe et XVIIIe, c'est moins drôle: n'hésitez pas à prendre le bus ou le métro

Ce conseil vaut aussi pour les librairies: les librairies universitaires restent concentrées dans le quartier latin.

Pour conclure, deux adages:

**On a rarement son année en allant pas aux cours,
on l'a encore moins en n'allant pas aux examens.**

Ce n'est pas en restant dans son lit qu'on se fait des amis.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

À chacun son centre !

La Sorbonne

La Sorbonne est le site principal de l'université Paris-Sorbonne. Elle rassemble les 2e et 3e cycles de littérature française et comparée, de langue française, de philosophie, d'Histoire, les UFR de Grec et de Latin, le département d'EPS, les Techniques et Langages des médias, les candidats aux concours de l'enseignement et une foule de petites structures, essentiellement de 3e cycle.

Elle est immense, surchargée et vétuste. Beaucoup de salles ne sont pas aux normes de sécurité, et sont utilisées à la limite de leur capacité. La rénovation doit cependant être entreprise dans quelques années...

Elle dispose d'une vaste BU, riche et informatisée mais limitée aux 2e et 3e cycles. En revanche, les différentes bibliothèques d'UFR sont très limitées dans leurs collections.

Le site, évidemment, est très agréable: cinémas, cafés et distractions diverses pullulent. L'UNEF a un local au pied de l'escalier H, à côté du service des Bourses (salle 121), où nous tenons là encore autour d'une machine à café, permanence presque tous les jours.

Clignancourt

Le centre universitaire de Clignancourt accueille les étudiants de premier cycle des filières suivantes: Histoire, Géographie, Musicologie, Philosophie, Etudes Ibériques, LLCE et LEA Anglais. Il est le plus important pour le premier cycle et aussi celui où l'UNEF est le mieux implantée, avec 55 % des voix aux dernières élections universitaires.

L'avantage de ce site est sa proximité avec le Restaurant Universitaire Rabelais, et la présence d'une cafétéria du CROUS sur place. Clignancourt est un lieu assez convivial et la taille des locaux, assez petite, permet aux nouveaux arrivants de ne pas être trop perdus. Pratiquement tous les services administratifs y sont représentés et les secrétariats d'UFR des différentes filières sont sur place, sauf la Géographie.

Le gros défaut de ce site est la Bibliothèque Universitaire, qui est d'un vide désolant. Vous devrez arpenter les couloirs de la BNF ou d'autres bibliothèques qui vous sont indiquées dans ce guide pour réaliser l'ensemble de vos recherches universitaires. Ce centre aurait aussi grand besoin d'une infirmerie. Nous nous battons pour essayer de combler les manques et la présence de chacun à nos côtés est indispensable.

L'UNEF est très présente sur Clignancourt et nous nous ferons un plaisir de vous accueillir dans son local salle 303, à gauche en sortant des amphis pour discuter devant un bon café... Si vous rencontrez des problèmes dans votre scolarité, ou si vous êtes à la recherche de renseignements, si vous désirez créer une association étudiante, ou participer à nos activités, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition et tenons tous les jours ouvrables des permanences.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Malesherbes

Le centre universitaire de Malesherbes rassemblera cette année les 1er cycles de littérature française et comparée, de langue française, les 3 cycles d'Etudes Germaniques, d'Italien, de Roumain, et de Slave. Ce centre recevra donc tous les étudiants du Grand-Palais, fermé pour raisons de sécurité, ainsi que les étudiants de français de 1er cycle qui quittent totalement la Sorbonne. Il a été l'objet de gros travaux qui sont encore en cours, et qui le rendront particulièrement exigü l'an prochain, voire bruyant.

Défaut supplémentaire, la BU a été inondée, et il n'est pas assuré au jour où nous imprimons qu'elle ouvrira en octobre. De surcroît elle est notoirement trop petite pour les milliers d'étudiants qui vont y confluer. Ce site neuf, quoique surchargé, peut se révéler agréable à vivre. Enfin, l'UNEF a cette année un local à Malesherbes.

Et les autres

Les Instituts d'Art, de Géographie, d'Etudes Ibériques et Latino-Américaines, sont de petits immeubles en général vétustes et partagés en commun avec d'autres universités. Ils disposent de bibliothèques contenant les ouvrages les plus classiques, tout juste suffisants pour les devoirs universitaires de Paris IV.

Les adresses de s différents sites

Sorbonne: 1, rue Victor Cousin - 75005 Paris; ☎ 01 40 46 22 11 (Standard)

Clignancourt: 2, rue Francis de Croisset - 75018 Paris; ☎ 01 49 25 86 00

Malesherbes: 108, boulevard Malesherbes - 75017 Paris; ☎ 01 43 18 41 00

Institut d'Etudes Ibériques: 31, rue Gay Lussac - 75005 Paris; ☎ 01 40 51 25 00

Institut de Géographie: 191, rue Saint Jacques - 75006 Paris; ☎ 01 44 32 14 00

Michelet: 3, rue Michelet - 75006 Paris; ☎ 01 53 73 71 44

CELSA: 77 rue de Villiers, 92200 - Neuilly-sur-Seine; ☎ 01 46 43 76 76.

ISHA: 96, boulevard Raspail, 75006 - Paris; ☎ 01 44 39 89 50

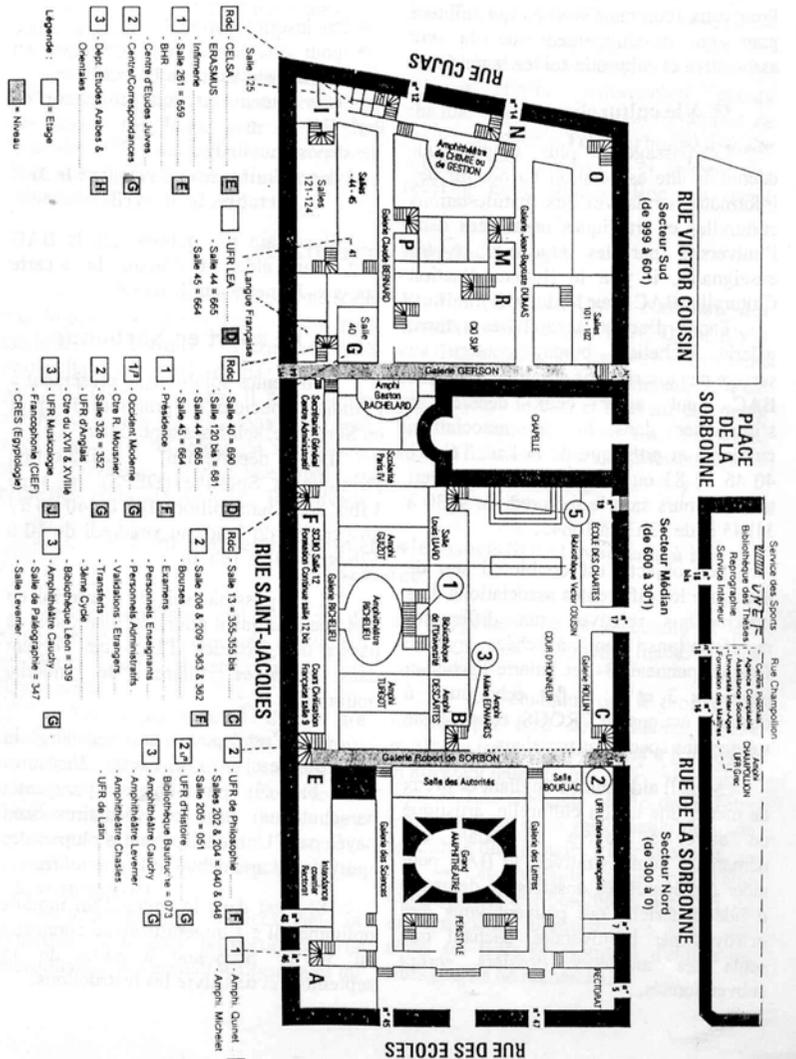
Centre d'Etudes Catalanes: 9, rue Sainte croix de la Bretonnerie, 75004 - Paris. ☎ 01 42 77 65 69

Site Web: <http://paris4.sorbonne.fr>

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Malesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Le plan de la Sorbonne



UN(EF Paris IV) (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne), le syndicat qui défend les étudiants

À chacun son (ses) secrétariat(s)

N.B.: -Horaires donnés à titre indicatif.

À l'heure où nous rédigeons ce guide, les secrétariats situés à **Maiesherbes** sont en plein emménagement. Nous ne pouvons donc pas vous fournir de renseignements, ni sur leurs coordonnées, ni sur leurs horaires d'ouverture.

⇒ **UFR de littérature française et comparée**

Secrétariat en Sorbonne; escalier C, 2e étage ☎. 01 40 46 26 43.

Ouvert le lundi de 14h à 16h, du mardi au jeudi de 9h30 à 11h et de 14h à 16h, et le vendredi de 9h à 11h.

Enseignement

1er cycle: Maiesherbes.
2e et 3e cycles: Sorbonne

⇒ **UFR de langue française**

Secrétariat en Sorbonne, galerie Gerson, rez-de-chaussée escalier G

☎. 01 40 46 25 20 ou 01 40 46 32 33

Ouvert de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi sauf jeudi après-midi

Enseignement

1er cycle: Maiesherbes
2e et 3e cycles: CM et TD en Sorbonne

⇒ **UFR de Latin**

Secrétariat en Sorbonne, escalier E, 3e étage

☎. 01 40 46 26 40

Ouvert de 9 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

Enseignement

1er, 2e et 3e cycle: Sorbonne

⇒ **UFR de Grec**

Secrétariat: 16 rue de la Sorbonne

☎. 01 40 46 27 45.

Ouvert tous les jours, de 10h à 12h et de 14h à 16h, fermé le mercredi.

Enseignement

1er, 2e et 3e cycle: Sorbonne

⇒ **UFR de Philosophie**

Secrétariat de 1er cycle: Clignancourt

Secrétariat des 2e et 3e cycles: Sorbonne; escalier E, 2e étage, bureau 210

☎. 01 40 46 26 37

Ouvert de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi

Enseignement

1er cycle: Clignancourt

2e et 3e cycles: Sorbonne

⇒ **UFR d'Histoire**

Secrétariat de 1er cycle: Clignancourt

☎. 01 49 25 86 25

Ouvert les mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h. Attention, fermé les lundi et mardi.

Secrétariat des 2e et 3e cycles: Sorbonne; escalier E, 2e étage, bureau 227.

☎. 01 40 46 26 30

Ouverts de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 sauf les lundis et vendredi après midi

Enseignement

1er cycle: Clignancourt

2e et 3e cycles: CM et TD en Sorbonne

⇒ **UFR de Géographie**

Secrétariat: Institut de Géographie

☎. 01 44 32 14 00.

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 16h30 du lundi au vendredi

Enseignement

1er cycle: Clignancourt

2e et 3e cycles: Institut de Géographie

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Maiesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

⇒ UFR d'Art et d'Archéologie

Secrétariat: Michelet

☎. 01 53 73 71 44

Ouvert de 14h15 à 16h30 le mardi et de 9h30 à 12h du lundi au jeudi

Enseignement

1er, 2e et 3e cycle: CM et TD ont lieu à Michelet

⇒ UFR d'Études anglaises et Nord-Américaines

L.L.C.E.:

Secrétariat de 1er cycle: Clignancourt

☎. 01 49 25 86 15.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h.

Secrétariat des 2e et 3e cycles: Sorbonne, escalier F, 3e étage

☎. 01 40 46 25 98

Ouverts du mardi au vendredi de 10h à 11h30 et de 14h à 16h.

L.E.A.:

Secrétariat de 1er cycle: Clignancourt.

☎. 01 49 25 86 17.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h.

Secrétariat des 2e et 3e cycles: Sorbonne, salle 41, galerie Claude Bernard.

☎. 01 40 46 25 01.

Ouvert les mercredi et vendredi de 10h à 11h30 et les lundi, mardi, jeudi, de 14h à 16h.

Enseignement

1er cycle: Clignancourt

2e et 3e cycles: Sorbonne

⇒ UFR d'Études Germaniques

Tous les secrétariats sont à Malesherbes.

⇒ Secrétariat d'Allemand

Pas d'infos à ce jour.

Enseignement

1er, 2e et 3e cycle: Malesherbes

⇒ Néerlandais et Scandinave

Pas d'infos à ce jour.

Enseignement

1er, 2e et 3e cycle: Malesherbes

⇒ UFR d'Études Ibériques et Latino-Américaines

Secrétariat à l'Institut d'Études Ibériques

☎. 01 40 51 25 00.

1er cycle: 31, rue Gay-Lussac, salle 14. Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h.

Enseignement

1er cycle: Clignancourt

2e et 3e cycles: Institut d'Études Ibériques

⇒ UFR d'Italien et de Roumain

Secrétariat à Malesherbes.

Enseignement

1er, 2e et 3e cycles: Malesherbes.

⇒ UFR d'Études slaves

Secrétariat à Malesherbes

Enseignement

1er, 2e et 3e cycles: Malesherbes.

⇒ UFR de Musique et de Musicologie

Secrétariat de 1er cycle: Clignancourt: Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h. 01 49 25 86 21.

Secrétariat des 2e et 3e cycles: Sorbonne, escalier G, 3e étage

☎. 01 40 46 26 06, bureau 406

Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h

Enseignement

En Sorbonne.

⇒ UFR Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident Moderne (XIVe-XXe siècles)

Secrétariat des 3e cycle: Sorbonne; Ouvert tous les jours de 9h à 17h sauf samedi

⇒ Département d'Éducation physique et sportive

15bis, rue Champollion 75005 Paris; ☎. 01 40 46 27 23

Modules libres ouverts aux DEUG et aux licences

Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

À chacun ses bibliothèques?

Les bibliothèques sont un élément indispensable et indissociable de la vie étudiante... (on ne peut pas acheter tous les livres ! D'autant plus que les ouvrages spécifiques sont souvent édités en petit nombre et donc difficile à trouver...)

Mais encore faut-il savoir où sont les différentes bibliothèques de la Sorbonne. C'est pourquoi nous avons essayé d'en dresser une liste, qui d'ailleurs n'est pas exhaustive.

→ Les bibliothèques générales

★ **La grande Bibliothèque universitaire (BU)** de la Sorbonne se trouve dans le hall des Amphis. Ouverte en semaine de 9h30 à 19h (18h le samedi). Sauf le jeudi matin où la BU est ouverte à partir de 11h. C'est de loin la plus complète, surtout pour les ouvrages anciens (depuis une vingtaine d'années, il y a moins de crédits pour acheter des livres !). Mais ses locaux et les effectifs de son personnel sont dramatiquement insuffisants, faute de budget.

La seule solution que l'administration ait trouvée pour répondre à la surpopulation étudiante a été d'en interdire l'accès aux étudiants de premier cycle... Il leur reste donc les bibliothèques de sites (**Clignancourt**, **Malesherbes** selon les filières). Leurs fonds sont très insuffisants: elles ont été conçues pour éviter aux étudiants de se déplacer jusqu'à la Sorbonne quand ils y avaient accès, et ne peuvent remplacer la BU. Il n'y a donc que quelques ouvrages de base. Depuis 95, des efforts ont été faits pour améliorer leurs fonds mais ces efforts restent très insuffisants.

★ **La bibliothèque de Clignancourt.** Spécialisée en histoire, géographie, philosophie et langues étrangères. Elle est assez bruyante, et contient surtout des ouvrages de base et des manuels. Il est possible d'y emprunter des livres.

★ **La bibliothèque de l'institut de géographie.** 191 rue Saint Jacques 75005

★ **La bibliothèque de Malesherbes**, au sous-sol, ouverte de 10 h à 18 h, calme, spacieuse, mais incomplète.

★ **La bibliothèque de Michelet** pour les historiens de l'art.

☛ Une solution pour compléter ses recherches: sortir de Paris IV

★ **La bibliothèque Sainte Geneviève**, 10 place du Panthéon. 01 44 41 97 97. Ouverte de 10h à 21h du lundi au samedi (20h pendant les vacances), bien fournie, même si le fonds a vieilli... Depuis la fermeture de la BU de la Sorbonne aux étudiants de premier cycle, elle est de plus en plus fréquentée et les files d'attente peuvent être très longues... En effet, cette bibliothèque est ouverte à tous les bacheliers. Pour t'inscrire, prévois une photo et une pièce d'identité.

★ **La bibliothèque Georges Pompidou.** 01 44 78 12 33. Bien fournie, mais actuellement fermée, elle rouvrira début 2000. Accès libre et gratuit, du lundi au vendredi de 12 à 22h (fermée le mardi) et les samedi et dimanche de 10 à 22h. Très fréquentée, alors... gare aux files d'attente.

★ **La bibliothèque nationale (B.N.) François Mitterrand**, 11 quai François Mauriac, 75013. 01 53 79 59 59 M^oQuai de la Gare ou Bibliothèque (ligne 14), éloignée de la Sorbonne, mais très agréable car elle dispose de salles spacieuses, de beaucoup de livres et d'un accès direct à Internet de même qu'à de nombreux CD ROMS. Tarif étudiant: 100F / an. Ouverte du mardi au samedi de 10h à 20h et le dimanche de 12 à 19h.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Malesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

★ **La bibliothèque américaine**, 10 rue du Général Camou, 75007. 01 53 59 12 60. (plus particulièrement sur les sujets de civilisation et de littérature américaine). Il s'agit d'une bibliothèque privée assez chère (tarif étudiant: 50F la journée, 460F l'année !!!). Ouverte du mardi au samedi de 10h à 19h. Pour s'inscrire, prévoir carte d'étudiant justificatif de domicile et photo.

★ **Institut du Monde Arabe**, 23 quai saint Bernard. 01 40 51 38 38. Très agréable pour travailler. Bibliothèque ouverte du mardi au samedi de 13 à 20h. Accès libre et gratuit.

★ **Bibliothèque du British Council**, 9 rue Constantine 75007. M° Invalides. 01 49 55 73 23. Pour tout ce qui concerne l'histoire et la civilisation britannique. Ouverte du lundi au vendredi de 11h à 18h, le mercredi jusqu'à 19h. Tarif étudiants: 200F/an, 110F/6 mois; prévoir carte d'étudiant, carte d'identité, et photo. Possibilité de prêts importants (6 ouvrages pour 2 semaines, 15 pendant la fermeture d'été). Accès à Internet, dossiers de presse anglaise.

★ **Goethe Institut, 17 avenue d'Iena, 75016**. 01 44 43 92 30. Civilisation et littérature allemande. Ouvert du lundi au vendredi de 14 à 20h. Tarif étudiant: 50F / an. Prévoir pièce d'identité et justificatif de domicile.

➤ Des bibliothèques plus spécifiques existent en Sorbonne

Elles peuvent être utiles et sont assez nombreuses. On en trouve dans presque tous les UFR ou instituts... Elles sont malheureusement, pour la plupart, réservées aux étudiants de deuxième ou troisième cycle...

Bibliothèque d'Epigraphie: 16 rue de la Sorbonne, rez-de-chaussée, le mercredi après-midi, ouverte à tous, mais les ouvrages sont très spécifiques...

Bibliothèques Georges Ascoli et Paul Hazard, ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Centre Glotz, 4^e étage, ouverte de 9h à 12h, et de 14h à 17h; ouverte à partir de la maîtrise, sous la recommandation du directeur de recherche. Elle contient de nombreux ouvrages de civilisations grecque et latine.

Bibliothèque de l'UFR de Grec: 16, rue de la Sorbonne, 75005, 2^e étage, ouverte de 14 h à 18h, ouverte à tous les étudiants.

Bibliothèque Halphen, 3^e étage, ouverte à partir de la maîtrise, sous la recommandation du directeur de recherche; elle contient de nombreux ouvrages de civilisation et d'histoire médiévale.

Bibliothèque de l'UFR de Langue Française: accès limité aux étudiants de 3^e cycle

Bibliothèque de l'UFR de Latin: escalier E, 3^e étage, dans le secrétariat.

Ouverte de 9h à 12h et de 14h à 17h, ouverte à tous les étudiants, de toutes filières, pourvu qu'ils aient besoin d'un ouvrage de littérature, de civilisation, ou de linguistique latine... Elle est équipée d'une photocopieuse.

Bibliothèque de l'UFR de littérature Française et comparé: accès limité aux étudiants de 2^e et 3^e cycles

Bibliothèque études néo-helléniques: 16 rue de la Sorbonne, 3^e étage

Bibliothèque de Papyrologie: Sorbonne, escalier B, 4^e étage, toutes les après-midi, sauf le mercredi; ouverte à partir de la maîtrise. Outre les ouvrages de papyrologie, elle contient des rapports de fouilles et des ouvrages de civilisations.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Les études à Paris IV: présentation générale

Tous les cursus de Paris IV commencent par deux années de DEUG. Ce premier titre universitaire après le bac a une importance capitale. Ce sont deux ans d'initiation à l'enseignement supérieur. Après le lycée, on découvre quelque chose de totalement différent dans l'organisation, dans le type d'enseignements et d'exigences.

Ce doit être aussi deux années de spécialisation dans la discipline que tu as choisie. C'est le changement majeur: en Terminale, on étudie toutes les disciplines, dans des proportions qui varient suivant les séries, mais qui restent à peu près égales. À l'entrée en Fac, il s'agit de choisir celle dans laquelle on souhaite se spécialiser pour plusieurs années (voire pour la vie...) car on ne peut pas tout étudier à la fois.

C'est pourquoi l'UNEF refuse que les DEUG deviennent des fourre-tout où on effleurerait toutes les disciplines sans en approfondir aucune. C'était un des aspects de la réforme Bayrou-Allègre. À Paris IV, comme dans de nombreuses facs, nous avons réussi à limiter son application sur ce point, en informant et en mobilisant les étudiants, en discutant avec les profs, en pesant dans les conseils. Il faut que les étudiants restent mobilisés pour rejeter une pluridisciplinarité bidon que le ministère tente d'imposer et qui remettrait en cause le contenu scientifique des études de 1^{er} cycle. A prétendre tout faire, on finit par ne rien faire du tout.

Depuis la réforme (voir plus loin), le DEUG fonctionne en semestres, avec des examens à la fin de chaque semestre (voir Calendrier), mais la sanction du passage est annuelle. Chaque DEUG comporte 12 à 14 Unités d'enseignement (UE) composés de modules. Le choix des options est plus ou moins vaste selon les filières

Le DEUG sert aussi de barrage. Tu n'as pas le droit de t'inscrire plus de trois fois, c'est-à-dire de redoubler plus d'une fois, à moins d'obtenir une dérogation accordée par le directeur de l'UFR et le président de l'université. (Elle est de droit pour les étudiants salariés jusqu'à deux années d'études supplémentaires, soit cinq ans pour un DEUG).

🌟 **L'UNEF peut t'aider:** à présenter ta demande, à trouver et à mettre en valeur les arguments justifiant que tu aies besoin d'une année de plus.

📎 **L'UNEF demande:** plus de souplesse et de transparence dans l'attribution et le refus de ces dérogations. On a trop souvent l'impression d'un règne de l'arbitraire.

Quelques conseils pratiques:

Dans presque toutes les filières (même en langues pour les traductions), la première chose qu'on te demande, c'est de t'exprimer par écrit en français. Il faut savoir qu'une des choses que tous les enseignants sanctionnent le plus dans les dissert., commentaires et versions, ce sont les fautes de français (surtout) et d'orthographe. Une copie en français correct, c'est la certitude d'une note minimum. Une copie où il y a trop de fautes pour le goût du correcteur, même avec beaucoup de connaissances, atteindra très difficilement la moyenne. Alors, fais-y attention. Si tu as des difficultés de ce côté-là, essaie de t'améliorer.

Si tu as la chance de pouvoir être en contrôle continu dans tous les modules, tu auras un nombre assez important d'exposés à faire dans l'année. Fais attention à bien les répartir: deux exposés la même semaine, ce n'est pas si évident. Attention, en général, la répartition des exposés dans chaque TD se fait dans une noire pagaille. Essaie aussi de bien choisir ton premier exposé, dans une des matières où tu te sens le plus à l'aise.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Il y a deux formes d'enseignement:

Les cours magistraux (CM), en principe fait par le professeur responsable du module, en amphithéâtre, pour tous les étudiants du module à la fois, qui traite de façon systématique la plus grande partie du programme.

Les travaux dirigés (TD), assurés par les maîtres de conférence ou des chargés de TD, en petits groupes (ou qui devraient l'être !). Le plus souvent, un étudiant fait un exposé (dont la note compte dans sa moyenne semestrielle), corrigé par l'enseignant: c'est la meilleure façon de se préparer aux examens. En CM, tu apprends des choses sur le programme, en TD, tu vois ce que les profs attendent de toi. Mais c'est aussi un complément au CM: avec les exposés ou les exercices, on étudie des exemples plus précis, qui peuvent ensuite servir à illustrer les copies d'écrit.

Contrôle continu (CC) ou examen terminal (CT)?

En DEUG et en Licence, lors de l'inscription pédagogique, il faut choisir entre ces deux possibilités, pour chaque E-C. (Jusqu'à la réforme, le choix était libre. Désormais, il faut faire la preuve qu'on ne peut pas aller au TD pour être en examen terminal).

Si tu peux aller régulièrement en cours ou en TD, le CC est la meilleure solution. En CT, on passe simplement un écrit et un oral à la fin de chaque semestre, ce qui est plus hasardeux, et ne donne pas la possibilité de s'entraîner durant l'année. Si tu dois faire ce choix, nous te conseillons d'essayer d'assister aux cours et à certains TD, et de voir le prof ou un maître de conférence en début d'année pour lui expliquer pourquoi tu ne peux pas être en CC et lui demander des conseils (livres à lire...).

Le CC est presque toujours un avantage. Cependant, si on commence l'année par une très mauvaise note, il devient un handicap et il faut essayer de passer en CT. Ce n'est pas toujours possible: c'est de moins en moins toléré, surtout avec la semestrialisation qui a comme conséquence de multiplier pour l'administration le nombre de notes à gérer. Il faut négocier ton changement avec ton secrétariat d'UFR et avec ton chargé de TD.

 **L'UNEF demande:** que tout étudiant puisse librement choisir, et passer de contrôle continu à examen terminal à tout moment de l'année s'il y a intérêt. Le CC doit servir à aider les étudiants à réussir (c'est vrai dans presque tous les cas) non à les couler. Le retour un véritable contrôle terminal sans obligation de passer des examens en janvier, comme avant la réforme.

 **L'UNEF peut t'aider:** si on te refuse l'inscription en terminal, si tu veux changer de régime, nous pouvons te conseiller.

Vous avez dit méthodologie ?

Cela fait très longtemps qu'on l'entend. La réussite, ce n'est pas une question de travail, de connaissances, de réflexion sur ces connaissances, mais de "méthode". Quelle est cette méthode ? Mystère, personne ne l'a jamais rencontrée, mais Bayrou a voulu créer des cours spéciaux pour nous l'enseigner, hors de tout contenu scientifique: c'est la "méthodologie".

L'UNEF a dénoncé cette imposture. Il nous semble évident que c'est en faisant des dissert., des commentaires, des versions..., à partir des connaissances qu'on acquiert dans chaque matière, qu'on apprend à les réussir, pas en attendant de cours spécifique une "méthode" miracle.

 **L'UNEF a obtenu:** à Paris IV, on a bien créé quelques cours appelés "méthodologie", mais leur contenu ne diffère guère des autres. Contrairement à d'autres; nous trouvons ça heureux. Ceux qui réclament une véritable méthodologie sont incapables de dire en quoi elle consisterait.

 **L'UNEF demande:** qu'on cesse d'essayer de nous faire croire qu'il y a une méthode miracle et de faire semblant de vouloir nous l'enseigner. La véritable "méthodologie", c'est les TD. Permettre aux étudiants d'y assister (ce qui suppose qu'ils ne soient pas obligés de se salarier), et dans de bonnes conditions (des groupes de taille normale), les aiderait plus à réussir !

 **L'UNEF peut t'aider:** Non, désolés, nous ne connaissons pas la méthode infallible pour réussir. Demande plutôt à Bayrou, Allègre et lesurs supporters.

UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants

La vie après le DEUG: deuxième cycle

L'année de Licence est organisée à peu près de la même façon que le DEUG, mais est très différente quant au contenu des enseignements. Après la phase d'initiation, il s'agit d'aborder un véritable travail universitaire. Les programmes sont plus resserrés: il ne s'agit pas de tout voir, mais de travailler à fond certaines questions pour acquérir et utiliser des méthodes. En général, les profs choisissent des sujets proches de leurs domaines de recherche, ceux qu'ils connaissent le mieux.

Evidemment il s'agit ici de la vraie. Pour ce qui est de la licence professionnelle bidon qui est lancée cette année, et des bonnes raisons de ne pas s'y inscrire, voir pages suivantes.

L'année de Maîtrise est, pour la plupart d'entre nous, celle qui laisse le meilleur souvenir. En effet, l'essentiel du travail ne consiste plus à apprendre des cours, mais à mener un travail personnel de recherche sur un sujet original pour rédiger un mémoire. Pour ceux qui souhaitent faire de la recherche leur métier, c'est une première initiation. Pour tous les autres, c'est une occasion de découvrir par une expérience personnelle comment s'élabore le savoir qui nous est enseigné.

Depuis quelques années, il y a une tendance à diminuer cet aspect original de l'année de maîtrise en augmentant le nombre d'heures de cours obligatoires aux dépens du travail de recherche. Là encore, rien de grave à Paris IV: ces cours restent limités, le contrôle de l'assiduité et les examens sont surtout symboliques, l'essentiel pour avoir le diplôme restant l'appréciation portée sur le mémoire.

L'essentiel est donc le choix du sujet de ton mémoire, auquel tu vas consacrer une année de travail. Ce sujet t'est donné par ton directeur de maîtrise, qui en prend la responsabilité. Le premier point est donc de le choisir parmi les professeurs de ta filière. Il faut t'en préoccuper dès la fin de l'année de licence. Il y a plusieurs possibilités:

 Tu sais exactement quel sujet tu veux traiter. Il faut alors chercher quel est le prof le plus compétent pour te diriger sur ce sujet et en discuter avec lui.

TD surchargés: un problème récurrent à Paris IV

L'intérêt théorique d'un TD, c'est d'être en petit groupe avec un enseignant. Ce n'est pas hélas toujours le cas. En raison du manque d'enseignants, de nombreux groupes comptent beaucoup trop d'étudiants. Il est alors plus difficile de discuter avec les profs: le TD tourne au cours magistral. On consacre moins de temps à chaque exposé ou exercice. Il est impossible, faute de place, quand on a raté son exposé de demander à en faire un deuxième, et on traîne toute l'année une mauvaise note.

 **L'UNEF demande:** des groupes de 25 étudiants. Nous en sommes loin. Cela dépend essentiellement du ministère, qui ne crée pas assez de postes, et sur lequel l'ensemble des étudiants doit faire pression. Mais il y a des (petites) marges de manœuvre au niveau de l'Université, qui peut embaucher plus de vacataires.

 **L'UNEF peut t'aider:** Quand un groupe est scandaleusement surchargé, nous pouvons agir pour obtenir son dédoublement. Encore faut-il que nous soyons au courant, et puissions présenter une revendication précise, en nous appuyant sur une mobilisation des étudiants concernés. Si tu es dans un groupe surchargé, viens nous trouver et nous verrons ensemble ce que nous pouvons faire (pétition, lettre au directeur d'UFR...). Sur ce type de question, nous sommes sûrs d'avoir le soutien du prof concerné !

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne, à Malesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

☞ Tu sais en gros ce qui t'intéresse, quelle période ou domaine, mais sans plus. C'est le cas le plus fréquent. Il faut choisir un directeur dont les préoccupations correspondent à ce que tu souhaites, et lui demander de te proposer un sujet.

☞ Tu n'as aucune idée précise. Tout t'intéresse dans la discipline où tu fais ta licence. Cherche alors, parmi les profs que tu as eus en licence ou en DEUG, celui avec lequel tu as envie de travailler et demande lui un sujet.

L'UNEF ne peut pas t'aider en tant que syndicat évidemment, mais les plus anciens d'entre nous ont leur expérience personnelle de la question, qui peut t'être utile. De plus, que ce soit par les conseils ou par nos études nous connaissons plus ou moins la spécialité de chaque professeur ainsi que les rapports de suivi qu'ils entretiennent avec leurs étudiants. N'hésite pas à nous demander notre avis, tout en sachant que, en fin de compte, ce sera à toi de choisir et que tu es le mieux placé pour le faire.

Si tu veux changer de fac et que ton transfert pose problème, nous pouvons faire intervenir nos camarades de la Fac où tu veux aller.

Et après...

Le plus courant: préparer les concours de l'enseignement, primaire ou secondaire (voir plus loin)

Tu peux faire un DESS, à Paris IV ou ailleurs. C'est une formation très spécialisée, de type professionnel, qui en principe débouche sur un emploi. Chaque DESS sélectionne sur dossier, sur ses propres critères: il ne suffit pas d'avoir sa maîtrise.

Tu peux aussi entreprendre un travail de recherche, DEA (un an) puis doctorat (au moins trois ans, plus souvent cinq): il n'y a ni cours obligatoire, ni examen, il s'agit de rédiger une thèse sur un sujet que tu choisis et de la soutenir devant un jury. L'essentiel est de trouver le sujet, et un prof qui accepte de te diriger, et aussi de persévérer jusqu'à la soutenance. Pour financer ces années d'études supplémentaires, on peut obtenir une allocation de recherche, éventuellement complétée par une charge de TD dans une fac (comme vacataire ou moniteur): c'est idéal, mais il y en a très peu, surtout dans les matières littéraires. Autre possibilité, le cas le plus fréquent: faire sa thèse tout en enseignant dans le secondaire, après avoir réussi le CAPES ou l'Aggeg. Les débouchés sont faibles: chercheur ou enseignant dans le supérieur. C'est pourquoi il est conseillé de passer les concours du secondaire avant d'entreprendre sa thèse.

Enfin, avec un diplôme de deuxième cycle, tu peux aussi poursuivre des études hors du système universitaire. Il y a beaucoup d'écoles (journalisme, en particulier) ou d'instituts qui recrutent à ce niveau, sur concours ou sur dossier.

Pour plus de renseignements tu peux toujours aller voir au SCUIO (information et orientation) à la Sorbonne, galerie Richelieu, salle 12.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

☎ 01 40 46 26 14 ou 01 40 46 32 48.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Pour finir, les examens

Il y a désormais trois sessions d'examens: celles de janvier et de juin, et la session de rattrapage de septembre, dont nous avons obtenu le maintien, alors que la logique de la semestrialisation impliquait sa suppression (il en est d'ailleurs question chaque année: restons vigilants). Pour nous tous, c'est le moment décisif. C'est malheureusement aussi le moment où les problèmes administratifs atteignent des sommets.

Premier souci: avoir le droit de passer les examens. Pour ça, il faut avoir une convocation, que tu dois recevoir environ un mois à l'avance. Si tu ne l'as pas reçue alors, demande autour de toi si les autres l'ont l'an passé, elles sont arrivées très en retard à cause du nouveau système informatique), et si tu es le seul à ne pas l'avoir (ça arrive et l'administration ne reconnaît jamais ses erreurs quand on ne peut pas les prouver) adresse toi d'urgence au service des examens (Sorbonne, esc. F, 2° étage, ☎: 01-40-46-32-81) et, si on te répond qu'il est trop tard, viens nous voir tout de suite. L'an dernier, nous avons obtenu plusieurs inscriptions aux examens hors-délais.

Deuxième souci: être le bon jour dans la bonne salle. C'est toujours la pagaille à Paris IV sur ce point, malgré toutes nos protestations. Tu auras sans doute des épreuves à passer sur des sites où tu n'auras pas eu de cours. Note les horaires dès qu'ils sont affichés, repère les lieux et, en cas de problème précipite-toi au secrétariat d'UFR et, si ça ne suffit pas au local UNEF.

Troisième souci, après la réforme Bayrou-Allègre: savoir à quelle sauce on est mangé. Si tu n'as rien compris au système de notation, capitalisation, compensation... c'est normal. Beaucoup de profs ne comprennent pas mieux que vous. Certains peuvent, inconsciemment, vous induire en erreur. Nous considérons que l'un des devoirs d'un syndicat étudiant est de rendre clair ce qui ne l'est pas, et d'aider les étudiants dans les méandres de ce qui est confus: après de gros efforts, et grâce à notre présence dans tous les conseils qui ont décidé (bien malgré nous !) de la réforme, nous avons réussi à comprendre à peu près

Avec la réforme, il n'y a plus de partiel en janvier, mais deux sessions d'examens, en janvier et en juin, et la session de rattrapage de septembre. Il y a des modules, regroupés dans des U.E. (= Unités d'Enseignement). Chaque U.E. est indépendante, mais toutes se compensent entre elles. En effet, vous ne recevez pas de relevé de notes en janvier, mais seulement en juin (il vaut mieux cependant aller voir ses notes soi-même, on les reçoit généralement assez tardivement). **Il faut que la moyenne des notes obtenues à toutes les U.E. soit supérieure ou égale à 10/20. Dans le cas contraire, tu auras des épreuves de janvier à repasser en septembre.**

Le point le plus délicat à comprendre. Il n'y a pas eu (c'est heureux, et nous y avons contribué) de semestrialisation des enseignements. Il y a donc continuité, dans la plupart des cas entre les cours du premier et du second semestre. **Mais ils appartiennent à des UE différentes.** Il n'y a donc plus aucune compensation entre les notes de janvier et de juin obtenues dans la même matière: la compensation se fait ensuite entre toutes les notes de l'année, toutes matières confondues.

Mais attention !!! Contrairement à ce qui était prévu par la réforme Bayrou-Allègre, la mobilisation autour de la pétition lancée par l'UNEF à la rentrée et l'action de nos élus a permis d'obtenir le maintien de la capitalisation des acquis au niveau des E-C. **Si tu n'as pas une moyenne de 10, tu ne repasses, à l'intérieur des U.E. où tu n'as pas atteint 10, que les modules où tu n'as pas 10.** Les autres te sont acquis. Si nous ne nous étions pas battus, vous auriez eu tout à repasser dans les U.E. ratées... ce qui aurait été profondément injuste.

☞ **Tu peux très bien ne pas avoir la moyenne à un module,** s'il est compensé par les autres notes des modules constituant l'U.E. et que la moyenne de l'U.E. est au moins égale à 10.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

☞ **Tu peux très bien ne pas avoir la moyenne à une U.E.**, si la moyenne des notes de chacune des U.E. obtenues en janvier et en juin est au moins de 10.

☞ **Les notes globales des U.E. ne sont pas arrondies.** Si tu obtiens 9,9/20 à une U.E., tu dois repasser en septembre les modules de cette U.E. où vous avez échoué.

Si tu échoues en juin, quoi qu'il arrive pendant les vacances, repasse les épreuves en septembre. Tu n'as rien à perdre.

Important: même si tu es sûr de te planter, va passer les épreuves quand même, en juin comme en septembre. D'abord, par ce qu'avec la compensation, une bonne surprise est toujours possible. Ensuite et surtout parce que pour tout un tas de choses (réorientation, maintien de bourse, AIE, dérogation pour redoublement supplémentaire...) on ne vous pardonnera pas de ne pas être allé aux examens. C'est idiot, mais c'est comme ça (donc en cas d'empêchement grave, prévoir un certificat).

Si ce que tu fais t'intéresse, accroche-toi. Avec plus de révisions, tu peux réussir en septembre. Sinon, un redoublement n'a rien de déshonorant ni de décisif pour la suite: on progresse souvent spectaculairement la deuxième année, si on reste concentré.

Si tu n'éprouves pas d'intérêt majeur à ce que tu fais, que tu rates en juin et également en septembre, rien

Réorientation: piège à ... ?

C'était la grande idée de la réforme Bayrou, poursuivie par Allègre. La cause du grand nombre d'échecs en DEUG, ce n'est pas le nombre insuffisant de TD, ce n'est pas l'obligation pour une part croissante des étudiants de travailler au lieu d'aller en cours, ce n'est pas l'insuffisance des bibliothèques, c'est... une mauvaise orientation. On a donc imposé au début du DEUG un semestre d'orientation, soi disant pour permettre aux étudiants de réfléchir à la discipline qui leur conviendrait le mieux. L'UNEF a combattu cette réforme pour plusieurs raisons: mensonge sur les véritables problèmes, danger de sélection arbitraire (réorienter après quelques semaines en fac peut être un moyen de se débarrasser d'une partie des étudiants), perte de temps et de contenu scientifique des enseignements pour tout le monde.

Surtout, la réorientation augmente plutôt le risque d'échec. C'est ce que tu dois absolument savoir. Changer de filière au milieu de l'année, c'est reprendre presque à zéro, avec l'obligation d'arriver à la fin au même niveau que ceux qui ont fait toute l'année dans la même filière. Si tu as des difficultés dans la filière que tu as choisie, tu as presque à coup sûr intérêt à t'accrocher jusqu'à la fin de l'année, plutôt qu'essayer autre chose.

Si tu es vraiment sûr de t'être trompé de filière, alors il faut saisir l'occasion qui t'es offerte. Mais tu dois savoir que ce sera plus difficile pour toi, contrairement à ce qu'en ont dit Bayrou, Allègre et tous ceux qui ont soutenu la réforme.

☞ **L'UNEF a obtenu:** que la réorientation ne puisse pas être obligatoire. La commission peut te proposer, après le prétendu semestre d'orientation, de changer de filière, elle ne peut pas te l'imposer.

☞ L'UNEF dem

ande: le maintien de la possibilité de changer de filière jusqu'en janvier, avec une information claire sur ce que cela implique en terme de difficultés et de travail supplémentaire, la possibilité de changer de filière après un an (ce qui est presque toujours la meilleure solution, mais est impossible sans autorisation spéciale du président ou du directeur d'UFR).

☞ **L'UNEF peut t'aider:** — Malgré tout, tu penses t'être trompé de filière et veux te réorienter. Au contraire, on te conseille une réorientation dont tu ne veux pas. N'hésite pas à venir en discuter avec nous.

— Tu as changé de filière en janvier mais tu as des problèmes d'inscription pédagogique. Les élus UNEF peuvent intervenir auprès des UFR concernés: contacte-nous.

— Tu veux changer de filière au bout d'un an, et on te dit que c'est impossible. Viens nous voir: chaque année, nous obtenons des inscriptions dérogatoires dans le cadre du SOS Inscriptions.

UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne)

le syndicat qui défend les étudiants

de dramatique, mais plutôt que de risquer de t'enfermer dans quelque chose qui ne te passionne pas, réoriente-toi ! (mais va quand même passer toutes les épreuves, voir plus haut.) Réfléchis bien avant de choisir une filière qui te convienne mieux, à Paris IV de préférence (ailleurs c'est encore plus compliqué, mais si tu es convaincu que tu as trouvé ta voie, il faut essayer d'obtenir un transfert). Si on te refuse cette réorientation (c'est fréquent: la réforme permet la réorientation au bout d'un semestre, quand elle est presque toujours nuisible à l'étudiant, mais l'interdit pratiquement ensuite), il reste une solution: le SOS Inscriptions de l'UNEF: contacte nous !

Dernier point, vital: le passage en année supérieure.

Il y a trois façons de l'obtenir:

☞ Le plus sûr (mais le plus difficile): avoir la moyenne à toutes les UE

☞ Par compensation. S'il te manque des UE mais que ta moyenne générale après application des coefficients est de 10 ou plus, on te donne automatiquement ceux qui te manquent. Si tu as une moyenne très proche de 10, le jury délibérera sur ton cas. Il décide souverainement: tu peux être accepté avec 9,5 comme refusé avec 9,95. Si en faisant la moyenne de tes notes tu constates que tu es juste, il peut être très utile d'aller de toute urgence (avant la réunion du jury) en discuter avec un de tes profs, de préférence un avec qui tu as de bonnes relations.

☞ Par passage conditionnel. S'il ne te manque qu'une petite partie des UE, tu seras autorisé à passer en année supérieure, mais tu devras repasser ceux-là en plus. Là où ça se complique, c'est que depuis la réforme Bayrou-Allègre, le calcul est fait sur la base non du nombre d'éléments manquants mais de leurs coefficients. Tu peux donc être obligé de redoubler avec un nombre d'heures de cours ridicule, et même pas du tout à un des deux semestres !

Nous avons posé le problème l'an passé. On nous a d'abord répondu que des dérogations étaient possibles, puis, quand nous avons présenté des dossiers, qu'on ne pouvait pas revenir sur la décision des jurys (qui n'étaient pas au courant de ce problème !). Conclusion: cette année, il faudrait constituer et présenter les dossiers avant les réunions de jury de septembre. Bref, si tu peux être concerné, contacte-nous très rapidement après la fin de la session.

Précaution conseillée: recalcule toi-même toutes tes moyennes à partir des coefficients donnés dans la brochure de début d'année. Il peut y avoir des erreurs de report de notes ou de calcul. Sur ce point le nouveau système informatique n'arrange rien, bien au contraire. Si tu as un doute, va vérifier au secrétariat puis adresse toi au prof concerné (si tu fais attention à ne pas être agressif, il devrait reconnaître l'erreur sans problème. Sinon, contacte nous)

Enfin; tu dois savoir que tu as le droit de demander à voir tes copies, et d'en discuter avec le correcteur. Pour contester éventuellement si tu estimes être victime d'une injustice (mais là, les profs n'acceptent presque jamais la remise en cause de leur infaillibilité), mais aussi pour comprendre pourquoi tu as raté ou pourquoi tu as réussi.

À Paris IV, rien n'est fait pour faciliter cette consultation.. Au contraire, on essaie de nous en dégoûter par tous les moyens. Si tu n'as pas de moyen de prendre rendez-vous directement avec l'enseignant, il faut passer par le secrétariat d'UFR. En cas de refus, contacte-nous. Dans de nombreuses facs, chaque correcteur fixe un jour de consultation des copies où il reçoit les étudiants. Pas chez nous. Il y aurait une solution beaucoup plus simple: nous rendre nos copies au lieu de les archiver. C'est ce que nous demandons, sans succès. (A noter qu'avant la semestrialisation, les copies de janvier étaient rendues aux étudiants, qui pouvaient ainsi voir comment s'améliorer pour juin. Depuis la réforme, elles sont traitées comme celles de juin).

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Quelques infos par filières ...

Vous entrez en 1ère année de DEUG à Paris IV ? Alors, ce chapitre vous est destiné. Pour que vous ne soyez pas complètement perdus dans la jungle des cours à la fac, nous avons voulu regrouper ici quelques conseils, rédigés par des adhérents sur leurs filières. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous inscrire à la réunion de prérentrée organisée par nos militants pour votre filière. De toute façon et en cas de problème, ils sont présents pour vous aider: venez les rencontrer au local !

Histoire

L'histoire est traditionnellement divisée (un peu artificiellement) en quatre périodes: ancienne (jusqu'en 476), médiévale (476-1453), moderne (1453-1789 ou 1815), contemporaine (après. Ne pas confondre avec la moderne).

En première année, on étudie ces quatre périodes, pas en entier bien sûr, mais en choisissant une option dans chacune avec un programme assez précis (par exemple, en ancienne, grecque ou romaine).

Pour les mineures, il est vivement conseillé à tous ceux qui se destinent à l'enseignement secondaire de faire de la géographie: ils en auront au CAPES et à l'agreg (voir plus loin), et ça ne se découvre pas en un jour. Pour les autres, le choix est vaste: mais pensez qu'il vous sera demandé le même niveau qu'aux spécialistes (par exemple, ne prenez philo que si vous êtes vraiment motivé pour cette matière, avec des bases solides).

En deuxième année, pas grand-chose de plus à signaler, sinon un cours de " Techniques d'analyse " assez redoutable: sous prétexte de statistiques historiques, retour aux maths. Ce n'est pas drôle, mais en étant assidu et en travaillant un peu, on arrive à s'en sortir.

En contrôle continu, on doit présenter un exposé par matière (le plus souvent un commentaire de texte), et rendre des fiches de lecture et des dossiers. Il y a aussi des interrogos écrites de contrôle des connaissances (bonne occasion de remonter la moyenne, en les préparant à fond, ou de la couler dans le cas contraire).

Côté bibliographie, pas la place de détailler ici, mais un point important. Les historiens adorent en général donner des biblios de taille monstrueuse: ça ne veut pas dire que tout est à lire, et encore moins à acheter ! Il y a des livres à lire en bibliothèque, d'autres très spécialisés à consulter sur un point de détail ou sur un exposé. Enfin, il faut bosser à fond un manuel sur la question au programme.

NB: en général, il en existe plusieurs à peu près équivalents. Leurs prix peuvent varier du simple au quadruple. Les profs ne s'en préoccupent pas toujours quand ils les conseillent mais toi, tu as intérêt en prendre le moins cher (quitte à consulter les autres en bibliothèque).

Mariam Bagayoko et Emmanuel Lyasse, élu au Conseil d'UFR

*UN(EF) Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Lettres modernes

Première année

Elle est constituée de 2 modules de littérature, un module de grammaire, un module de linguistique, un module de latin, un module de culture générale, un module de méthodologie et un module libre.

Approche des genres littéraires : se propose d'étudier une pièce de théâtre, un recueil de poèmes, un roman du 19ème siècle et un roman du 20ème siècle. Deux listes d'ouvrages sont proposées.

Littérature comparée : Le but est de comparer des œuvres de pays différents et de commenter les traductions d'ouvrages étrangers. Il s'accompagne de l'étude d'une des œuvres dans la langue originale.

Grammaire : Le programme du 2ème semestre est beaucoup plus dur que celui du premier. Un tutorat est mis à la disposition des étudiants.

Linguistique : étude de l'évolution de la langue et des moyens de l'analyser.

Latin : Difficile, mais des cours pour débutants existent pour les étudiants n'ayant jamais fait de latin ou l'ayant arrêté en seconde. L'examen comporte une épreuve de civilisation latine étudiée en cours magistral. Pour les lettres modernes spécialisées, il s'agit simplement d'un module de civilisation latine. Attention, le latin est demandé aux concours du CAPES et de l'agrégation.

Culture générale : Au premier semestre, étude des différents aspects de la culture grecque comme base de la culture occidentale. Au second semestre, analyse de l'idée de modernité en littérature par son évolution entre le 17ème et le 20ème siècle.

Méthodologie : Sous ce nom pompeux, il s'agit en fait de l'étude d'une œuvre par semestre.

Module libre : choix entre quarante modules... Il est important de choisir un module qui ne surchargera pas de travail. Pour les lettres modernes spécialisées, il s'agit d'un module professionnalisant : choix entre quatre modules. Il est conseillé de consulter les horaires de ce module avant de constituer son emploi du temps.

Deuxième année

Elle comporte 2 modules de littérature, un module d'ancien français, un module de langue française, un module de langue, un module libre et un module professionnalisant pour les lettres modernes spécialisées.

Un module porte sur la littérature classique et comporte une épreuve d'histoire littéraire.

Un module porte sur la littérature entre le Moyen Age et la Renaissance. Pour les lettres modernes spécialisées, il est remplacé par un module sur le rapport entre littérature et culture.

Un module d'ancien français : Traduction, phonétique, morphologie, syntaxe et vocabulaire. Impératif d'aller aux T.D.! Ce module n'existe pas pour les lettres modernes spécialisées

Un module de langue française : se divise en 3 parties : grammaire, métrique et stylistique qui représente la moitié de la note. Un tutorat est mis à la disposition des étudiants et il est vivement conseillé de s'y inscrire.

Un module de langue vivante : grammaire, versions, étude des civilisations, etc.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Un module libre : ouvert cette fois-ci pour les lettres modernes spécialisées.

Un module professionnalisant pour les lettres modernes spécialisées : comme la première année, choix entre 4 modules.

Lettres classiques

Pour aller en Lettres Classiques, il faut absolument être passionné de grec et de latin. Il s'agit presque plus, en tout cas au début, d'un cursus de langues, mêmes antiques, que d'un cursus de littérature. Les modules de littérature française ont un coefficient plus faible que le grec et le latin, et ne constituent pas plus de 30% du cursus. Ce qui compte le plus : la pratique de la version et du thème grecs et latins (c'est ce qui demande le plus de travail en première année), les cours de civilisation...

Attention ! Il ne faut surtout pas s'engager en Lettres Classiques si on n'est pas un très bon élève en langues anciennes au lycée, ou si on est très motivé pour les apprendre à vitesse intensive.

Très important : n'importe qui peut faire des Lettres Classiques, même celui qui n'a jamais fait de grec ni de latin. On s'inscrit alors en grand débutant dans les deux langues, pour lesquelles on a droit à un enseignement accéléré. Quatre heures de grammaire à toute allure en latin, autant en grec... il faut suivre !

Celui qui a déjà pratiqué l'une ou l'autre langue sera inscrit, dans l'une en grand débutant, dans l'autre en fort (latin fort ou grec fort).

Attention : il faut, pour s'inscrire en grand débutant en grec ou en latin, apporter ses livrets scolaires du lycée pour prouver qu'on n'a jamais pratiqué. Tu peux tout-à-fait être inscrit en latin fort si tu n'en as fait qu'en seconde, en compagnie d'étudiants qui en auront eu les trois années. Dans ce cas-là, essaie d'expliquer ton cas, si besoin au directeur de l'UFR concernée (venir nous voir éventuellement pour qu'on essaie d'expliquer ton cas), et si tu n'arrives à rien, réfléchis bien.

Cependant, il n'y a pas plus d'échec en Lettres Classiques que dans les autres cursus de Paris IV (qui est cependant une université très exigeante), et si tu adores te plonger dans les textes anciens, les déchiffrer, les décrypter, si tu veux tout connaître de l'histoire antique, fonce : les Lettres Classiques, c'est pour toi !

Côté libraires, une adresse à connaître: la librairie Guillaume Budé, 95 bd Raspail, dans le VIe (M° N-D des Champs). Vous y trouverez la collection complète des fameux Budé, bilingues Français-Latin ou Français-Grec, mais aussi à peu près tous les manuels sur l'Antiquité, de nombreuses thèses (y compris assez anciennes), et des éditions étrangères des textes anciens (la collection anglaise Loeb est utile, pour les textes qui n'existent pas en Budé).

Matthias Vincenot, élu au Conseil d'UFR de Langue française.

Allemand

En première année d'études germaniques LLCE 6 modules étaient proposés: 4 modules majeurs (les anciens codes étaient AL 101, AL 102, AL 103, AL 104), les deux derniers regroupant un module de langue et un module libre au choix.

1) " description de l'allemand" regroupe plusieurs matières telles que la grammaire, la linguistique, la phonétique et le thème.

*UN(EF) Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

2) " expression en allemand " regroupe la version et la compréhension où vous devrez lire quelques ouvrages d'écrivains contemporains.

3) concerne l'histoire et les institutions allemandes.

4) concerne la littérature allemande avec l'étude de poèmes et la lecture d'oeuvres en relation avec le cours magistral.

A cela s'ajoute un enseignement de deuxième langue où le français, l'anglais et l'espagnol sont exclus uniquement en première année.

Il vous est vivement recommandé d'aller chercher la brochure d'études germaniques à votre secrétariat d'UFR pour connaître les livres à acheter et à lire, ainsi que les outils indispensables à l'étude de cette langue (dictionnaires, grammaires...).

Virginie. Lapiteau, élue au Conseil d'UFR

Anglais

La 1ère année se compose de 4 enseignements majeurs et 2 optionnels.

1) travail sur l'oral avec travail en labo de langue pour améliorer accent et prononciation en pratique et initiation à la phonétique pour la théorie, et des cours de compréhension, c'est à dire écoute d'un texte enregistré par des locuteurs anglophones qu'il faut ensuite résumer et analyser (attention à bien respecter les règles précises de cet exercice.)

2) Grammaire et traduction, ou plus précisément, un TD de version, un TD de thème et un CM de linguistique (le vocabulaire de ce cours est assez déroutant et demande un apprentissage régulier. Mais rassurez-vous, malgré un langage assez barbare, il s'agit en gros d'un cours de grammaire appliquée).

3) Civilisation anglaise et américaine. Le contrôle continu consiste en exposés sur des sujets de civilisation, des commentaires de textes (souvent des articles de presse) et des mini dissertations.

4) Initiation à l'analyse littéraire. Explications de texte à l'oral, dissertation mais aussi histoire littéraire (à ne

En 2ème année, on prend les mêmes et on continue.

Vous devrez aussi choisir des modules optionnels: français, autres langues étrangères, informatique (très demandé) et philosophie sont généralement disponibles.

Ouvrages intéressants à acheter:

- *Grammaire linguistique de l'anglais* . Lapaire et Rotgé . Ed. universitaires du Mirail

- *Pocket History of the U.S. Allan Nevins* . Ed Pocket Books.

-*La prononciation de l'anglais et Initiation raisonnée à la phonétique anglaise*, Lilly et Viel Ed. Hachette Supérieur.

Les autres ouvrages conseillés dans les bibliographies officielles (à retirer au secrétariat d'UFR) sont disponibles à la bibliothèque de Clignancourt et leur emprunt régulier est suffisant.

Sancia De Cooman, élue au Conseil d'UFR.

Espagnol

Contrairement à ce qu'exige la réforme Bayrou-Allègre et à la manière dont fonctionnent la plupart des autres UFR, la notation en DEUG d'Espagnol est faite uniquement par contrôle final, ce qui signifie que seules les notes obtenues aux examens de janvier, juin et septembre comptent. Les enseignants donnent des

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

devoirs à rendre et font des contrôles durant l'année mais les notes qu'ils donnent alors n'ont qu'une fonction purement indicative.

Pendant il vaut mieux ne pas négliger l'importance des devoirs à rendre en cours d'année car non seulement ils permettent de fournir un travail régulier et de connaître son niveau mais ils peuvent aussi peser dans la balance en faveur d'un élève au moment des délibérations entre professeurs.

Il semblerait que le fonctionnement du DEUG d'Espagnol doive changer pour passer comme les autres au contrôle continu (où au contraire ce sont les notes obtenues au cours de l'année qui comptent, au moins en partie), mais aucune décision n'a encore été prise.

Autre particularité du DEUG d'Espagnol: si comme dans beaucoup d'autres matières les étudiants doivent choisir en première année, en plus des quatre modules majeurs, deux modules optionnels (ou modules de découverte), qui concernent d'autres disciplines (Français, Latin, Histoire, LVE, EPS, Portugais, Catalan), par contre en deuxième année, et cela est récent, ils n'ont plus qu'un module optionnel à prendre.

Pour finir deux conseils: ne pas se fier uniquement aux intitulés des modules pour s'y inscrire mais regarder aussi les programmes, s'ils sont indiqués, et les bibliographies, ce qui évitera peut-être certaines surprises (qui peuvent aussi être bonnes: " L'initiation à l'ethnohistoire ibéro-américaine " est malgré son nom barbare un des cours qui plaisent le plus: il s'agit d'un cours sur les Aztèques, les Incas et la Conquête de l'Amérique par les Espagnols). Second et dernier conseil: pour ceux qui ont quelques connaissances, même très succinctes, en informatique, le module optionnel d'informatique en deuxième année permet souvent aux étudiants d'obtenir de très bonnes notes...

Alice Mauricette, élue au conseil d'UFR.

Géographie

En géographie, avec la semestrialisation, les anciens modules ont été divisés chacun en 2 E-C. Ainsi il n'y plus de module GE121, mais deux E-C, 121-1 et 121-2.

Pour chacun des deux semestres de la première année, il y a quatre E-C de géo, regroupés en une seule Unité d'Enseignement.

Ces quatre matières sont:

GE 121 Au premier semestre, c'est une introduction à la géographie physique, par l'étude de la roche, de la biosphère, avec des notions de climatologie (approche très brève). Au second semestre, on s'intéresse plus profondément à l'étude des reliefs, des littoraux. C'est une discipline intéressante qui nous aide à comprendre ce que nous racontent les montagnes.

GE 122 La géographie des populations étudie les différents types de structures agricoles à travers le monde selon le modes d'habitation. Au second semestre, on fait de la "géographie rurale": étude des paysages ruraux, des terroirs dans le monde, plus particulièrement en Europe. L'accent est mis sur l'opposition bocage / open field. En TD, on fait des commentaires de cartes topographiques.

GE 123 La géographie historique est la plus littéraire des disciplines géographiques. Elle s'intéresse à l'origine, à l'organisation des peuples: des Mongols aux Turcs en passant par les Incas. Elle étudie les différents types de société. *Géographie historique?*

Au second semestre lui succède la géographie culturelle qui aborde des sujets tels que les goûts dans le monde, l'organisation familiale, le plan de la maison. C'est une partie de la géo très surprenante, et qui nous apprend énormément sur les peuples, les cultures qui nous entourent.

*UN(EF) Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

GE 124 Enfin, la dernière se partage au premier semestre entre l'hydrologie et la climatologie, avec deux TD de 1h30 sans cours d'amphi. C'est la science au service de la géographie: ici, beaucoup de formules mathématiques. Là, on apprend ce qu'on a jamais pensé étudier sur les cours d'eau, la vitesse de débit mais aussi la forme des nuages.

Puis au second semestre il n'y a plus de TD mais deux heures d'amphi, consacrées à la géologie. Une discipline passionnante si on s'intéresse au volcanisme, au séisme. Pour cet E-C, un manuel de géologie de base (niveau lycée) suffira.

Examens: chaque E-C est sanctionné par une épreuve écrite de deux heures, suivie d'une seule épreuve orale pour l'UE, répartie à coefficients 1/4 dans chaque E-C.

Vladimir Mikovic, élu au Conseil d'UFR

Philosophie

En première année:

3 enseignements obligatoires:

Philosophie Générale: le Cours Magistral fait l'étude méthodique (et plus ou moins historique) d'un grand thème général (type sujet de concours, CAPES ou Agrégation), tandis que les TD apportent quelques éléments de méthode pour la dissertation et approfondissent légèrement les œuvres évoquées au CM. Passage obligatoire d'un oral à la session de juin (les oraux durent en moyenne une vingtaine de minutes).

Histoire de la Philosophie: le CM traite un auteur de l'antiquité (ex: l'œuvre de Platon ou l'œuvre d'Aristote), les TD introduisent au commentaire et font la lecture suivie de deux ouvrages d'auteurs différents. Oral obligatoire en juin (porte sur l'un des trois auteurs, non traité à l'écrit).

Philosophie des Sciences: le CM résume les grands problèmes épistémologiques tout en cherchant une définition de l'Épistémologie. Les TD abordent au premier semestre quelques textes épistémologiques par une approche simplifiée sous formes de questions, au second semestre la Logique ou l'Histoire des Sciences (origines et problématiques). Oral obligatoire en juin (porte sur l'un des deux semestres non traité à l'écrit).

1 au choix entre:

Philosophie de la Psychologie: le CM porte sur une problématique, le TD sur 3 œuvres et une introduction à la dissertation en Philosophie de la Psychologie.

Sociologie: le CM porte sur une problématique, le TD sur 4 œuvres et une introduction à la dissertation sociologique.

2 optionnels, à choisir entre:

Philosophie Antique et Médiévale, Philosophie Moderne et Contemporaine, Philosophie de l'Art, Histoire des Idées Politiques, ou, 1 ou 2 modules choisi(s) dans une autre UFR (sauf Anglais ou Espagnol). Remarque: il existe à l'UFR d'Allemand un module de traduction de textes philosophiques, pour les courageux !

Enfin, une adresse indispensable: la librairie Vrin, place de la Sorbonne, spécialisée en Philo.

Les élus d'UFR de Philosophie..

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Licence professionnelle, l'arnaque du Troisième Millénaire

Une fois de plus, nos gouvernants, avec l'aide du MEDEF (ex-CNPF), ont trouvé la panacée contre le chômage, les problèmes d'insertion dans le monde du travail.

Après le CIP, après les stages diplômant, voici les licences professionnelles. Ce sont toujours les mêmes recettes qui sont appliquées. Et, à l'observation, ce diplôme miracle apparaît une fois de plus douteux

Diplôme Bidon

Diplôme National ?

Cette "licence" nous est présentée comme telle. Mais le ministère a maintenu jusqu'au vote au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, une opposition catégorique à tout cadrage horaire. Comment celui-ci peut-il prétendre créer un diplôme réellement national alors que le volume horaire sera décidé localement

Mais, plus fort encore, ces licences à mentions nationales (officielles) sont créées localement. On peut donc se retrouver avec "sa" licence nationale qui n'existe que dans une université. Vous en voulez encore

Une grande partie de la formation est contrôlée par les entreprises locales. Le stage dure entre 12 et 16 semaines, c'est-à-dire un semestre. De plus, le projet tutoré représente au moins un quart du volume de la formation, hors stage (art.7). Cela revient donc à dire que la partie enseignement est réduite à la portion congrue, surtout qu'il est prévu des remises à niveau pour des publics venus d'horizons différents



Enfin, quelle peut être la reconnaissance d'un tel diplôme dont le jury est composé pour au moins un quart et jusqu'à la moitié de "professionnels" (art. 11). La finalité locale et le contrôle par le patronat sont ici encore plus marqués

Dire que la "licence professionnelle" est un réel diplôme est plus que douteux. Par conséquent, ce diplôme risque fort de remettre en cause l'organisation des formations et leur reconnaissance, si personne ne s'y oppose

Casse de la reconnaissance des diplômes

Pour comprendre l'orientation du ministère, il n'est pas besoin d'aller chercher très loin. Celui-ci précise lui-même ses orientations dans le rapport de présentation de la licence professionnelle qui reprend les déclarations de la Sorbonne (25 mai 1998) et de Bologne (19 juin 1999): "Adoption d'un système qui se fonde essentiellement sur deux cursus, avant et après la licence... Premier cursus d'une durée minimale de trois ans"

Les intentions affichées semblent ici, on ne peut plus claires: c'est la

UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants

Casse des bac+2

Il ne s'agit donc pas du tout de renforcer les formations à bac+2 comme il est prétendu publiquement mais bien de les dévaloriser voire de les faire totalement disparaître (schéma 3/5/8)

La création de ces licences professionnelles revient en effet à dire que les diplômés à bac+2 n'ont plus de valeur. **Ce sont les formations courtes comme les DUT et les BTS qui sont les plus directement menacées.** On va demander aux titulaires de celles-ci de faire un an d'études supplémentaires pour la même reconnaissance de fait. Mais, l'arnaque en prime, c'est que "les établissements préciseront leur plan spécifique de développement des licences professionnelles" (caractère local du diplôme) net la programmation de leurs capacités d'accueil. En clair, même si tous les titulaires d'un bac+2 voulaient prolonger leurs études en licence professionnelle, ils ne le pourraient même pas



Casse des conventions collectives

Un autre problème posé par ces nouveaux diplômés est celui de leur intégration dans les niveaux de qualification reconnus et notamment dans les grilles de salaires

La volonté gouvernementale d'articuler les études supérieures autour du, bac+3 va permettre au patronat de redéfinir les conventions collectives. Ces accords entre patronat et syndicats régissent par branche d'activité les droits des salariés et notamment leur niveau de rémunération

Le MEDEF a clairement affiché son intention de les renégocier pour placer ces licences au niveau bac+2 actuel

Laisser passer ces licences professionnelles; cela veut dire trahir des millions de salariés et saborder notre propre avenir. Mais cela n'est pas tout

L'avenir de l'Arnaque ... ou l'Arnaque dans l'avenir

Fonctionnement

Il n'est pas pour l'instant prévu de possibilité de poursuite d'études contrairement aux autres licences, et l'on ne sait pas s'il y en aura un jour. Comment imaginer, en effet, qu'un étudiant qui n'a suivi que très peu d'enseignements puisse intégrer une maîtrise ?

Il va également se développer un phénomène de concurrence. Les stages de cette licence ressemblent à s'y méprendre à ceux des BTS et DUT. Cela représente au moins plusieurs dizaines de milliers de stages nouveaux à trouver

La concurrence sur le marché du travail est déjà forte; et l'Education Nationale offre au patronat de nouveaux stagiaires pour travailler à l'œil: on dit merci qui ? Cette politique qui soi-disant doit permettre l'insertion professionnelle a pour effet de restreindre elle-même les débouchés.

Il est bon de se rappeler que ce n'est pas le système éducatif, qui détermine le nombre d'emplois disponibles, mais d'autres institutions comme le MEDEF ou l'Etat (quand il prend ses responsabilités).

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Lien avec la politique générale

Cette licence professionnelle n'est pas le fruit du hasard. Les déclarations de la Sorbonne et de Bologne nous rappellent déjà qu'elle s'insère dans la politique d'harmonisation européenne des diplômes. Mais elle offre bien d'autres possibilités pour les réformes en cours et à venir.

Claude Allègre utilise, entre autres, comme référence un rapport concocté par Jacques Attali. Outre la proposition du "3,5,8", ce personnage proposait la fin de la validité permanente des diplômes. Même si personne n'a encore osé prendre de mesures concrètes au niveau législatif, l'idée trotte dans certaines têtes. Le patronat a ainsi lancé possibilité de "carnets de compétence", ce qui implique la disparition de références générales

Nous avons donc ici la possibilité de boucler la boucle. En effet, le patronat pourra faire payer totalement à l'Etat la formation continue, de ses salariés, par obligation (diplôme à durée déterminée) et avec des possibilités larges (organisation des études adaptée à ses désirs)



En résumé, la licence professionnelle c'est

- un diplôme bidon
- de la main-d'œuvre à bon marché
- la casse des bac+2 et des conventions collectives-- un cadeau en or au patronat

Face à ceci, nous revendiquons

- le retrait de la licence professionnelle
- le maintien de la reconnaissance du niveau bac+2
- de véritables diplômes nationaux sans sélection à l'entrée

UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants

Semestrialisation : chronique d'un désastre annoncé

"L'ouragan Bayrou-Allègre arrive sur Paris IV", titris nous notre article sur la semestrialisation dans le Guide l'an passé. L'Université s'appropriait alors à appliquer la semestrialisation prévue par la réforme lancée par Bayrou en février 97, reprise par Allègre telle quelle (toujours d'accord, ces deux là), malgré l'opposition des enseignants et de l'UNEF (qui est devenue majoritaire aux élections en faisant campagne contre)

Ça a n'a pas raté: le désastre annoncé a eu lieu, même si nous avons pu le limiter sur certains points.

La semestrialisation: un moyen pour casser nos études

La semestrialisation semble une mesure technique sans grande portée. Au lieu d'avoir, par exemple, six modules sur l'année, avec trois heures de cours par semaine, on en a trois au premier semestre, trois au deuxième, avec six heures par semaine. Rien de changé, à première vue. Ceux qui la défendent n'ont d'ailleurs pas beaucoup d'arguments. Le principal est que "C'est comme ça partout ailleurs en Europe". Magnifique ! Mais si on regardait plutôt les conséquences que ça a, partout où ça existe ?

En effet, au deuxième coup d'œil, la semestrialisation a des effets catastrophiques:

"Deux heures par semaine jusqu'en janvier, ça n'équivaut pas à une heure jusqu'en juin. Le temps pour assimiler, prendre du recul par rapport au cours, s'approprier les connaissances, est deux fois moindre. Au lieu d'étudier parallèlement les différents aspects d'une matière (en histoire, les quatre périodes; en français, les différents siècles...) on se bourre le crâne successivement avec deux ou trois d'entre eux. Ce n'est pas la même approche ! Ca s'appelle du bachotage, pas des études!

Elle pose un problème pratique: deux fois plus de sessions d'examens ! (un casse-tête pour l'administration) En effet, les terminaux du premier semestre ont lieu en janvier, à l'époque qui était celle des partiels. Ceux-ci ont été supprimés, ce qui veut dire que nous n'avons souvent plus qu'un seul exercice écrit par module au lieu de deux. Quoi qu'en disent ceux qui nous prêchent la "méthodologie" (sans jamais nous dire en quoi elle pourrait consister), le seul moyen connu d'apprendre à faire des dissertations, des commentaires et des versions, c'est d'en faire.

Elle menace plus gravement encore tous ceux —il y en a, malheureusement— qui n'ont pas les moyens d'être étudiants à plein temps. C'est le système même de l'examen terminal qui est remis en cause. On pouvait, avant, travailler à plein temps toute l'année et consacrer le mois de juin aux exams. Maintenant, les étudiants salariés doivent passer les examens de janvier: le principe même de l'examen final est ainsi remis en cause.

De plus, la semestrialisation ouvre la porte à toutes sortes d'attaques:

Contre la session de septembre. Elle est maintenue encore cette année: c'est une grande victoire de l'UNEF (et, il faut le dire, de l'UNEF seule). Mais pour combien de temps ? La logique de la semestrialisation implique sa suppression: de nombreuses facs l'ont déjà fait. Il n'est d'ailleurs pas évident de repasser en septembre des modules sur des sujets dont nous n'avons pas entendu parler depuis janvier. Pour tous les partisans de la réforme, une solution simple s'impose: plus de session de rattrapage, ou une deuxième session juste après la première, qui ne donne aucune chance de faire de nouvelles révisions pour se mettre à niveau. Coup dur pour tous les étudiants, et en particulier pour les étudiants salariés.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Enfin, derrière cette application forcée de la réforme Bayrou se profilent la réforme Allègre et la soumission des facs aux entreprises privées. En cassant l'année universitaire, on ouvre la possibilité de l'alternance un semestre de cours / un semestre de stage. La démission d'Allègre n'a certes pas fin à ce projet, commun à tous les ministres qui se sont succédés ces dernières années.

Son application à Paris IV

À Paris IV cette année encore, nous avons réussi à éviter la généralisation de la semestrialisation des enseignements (car elle fait quand même nous apparition dans plusieurs UFR, les études Slaves ou l'Anglais, par exemple). On évite donc pour le moment l'inconvénient numéro 1. Les anciens modules annuels sont divisés en deux E-Csemestriels, regroupés deux par deux en UE semestrielles. Ça ne contribue à simplifier le système, mais ça préserve l'essentiel.

Nous avons, contre la volonté initiale des profs, obtenu le maintien de la capitalisation par demi-modules (E-C) et non seulement par UE (voir l'article sur les examens).

En revanche, pour ce qui est des examens, le désastre a eu lieu. Ils sont semestrialisés, avec des inconvénients variables suivant les UFR. Quand il s'agit d'UE " hétérogènes ", on garde le même nombre d'épreuves écrites en janvier et en juin (mais leur durée est souvent remise en cause: certains des exams de ne dureront que deux heures au lieu de quatre. Cela remet en cause leur sérieux, en particulier pour les dissertations). Pour les UE " homogènes ", c'est bien pire: il y a deux fois moins d'épreuves.

D'autre part, dans certaines UFR, le contrôle continu (devenu obligatoire) ressemble de plus en plus à du foutage de gueule. L'examen semestriel est complété par des "évaluations" en TD qui sont parfois assez consternantes : commentaire de texte en une heure, mini test d'une demi-heure : ça n'évalue pas grand chose et se résume à un concours de "la plume la plus rapide à l'Ouest du Pécos"! En plus, ça pompe sur les heures de cours...bientôt, nous serons plus souvent en "évaluation" qu'en train d'apprendre quelque chose! Qu'on nous explique, où est la logique pédagogique là-dedans ?

☞ **L'UNEF a obtenu:** le maintien sur un an de la plupart des enseignements, le maintien de la capitalisation des UE, de la compensation des UE entre elles, et des modules à l'intérieur des UE, ainsi que le maintien du passage conditionnel. Et, grâce à nos élus et à la mobilisation de tous, la conservation des notes par modules, non seulement d'une session à une autre, mais aussi d'une année sur l'autre. Attention cependant, rien est acquis et nous devons rester vigilants.

✍ **L'UNEF demande:** la fin de la semestrialisation. Cette décision dépend du gouvernement. En attendant, à Paris IV, pour en limiter les effets, une clarification d'un système qui devient de plus en plus compliqué, elle retourne un véritable contrôle terminal pour les salariés (pas d'épreuve obligatoire en janvier), le retour dans tous les UFR à un nombre d'épreuves égal à ce qu'il était avant la réforme, avec la même durée, le retour à des critères plus souples pour le passage conditionnel.

🗣 **L'UNEF peut t'aider:** dans ce véritable maquis, tu peux te retrouver dans une situation aberrante, victime d'un défaut du système. Nous pouvons t'aider à présenter une demande de dérogation, et t'appuyer auprès du directeur d'UFR ou du président de l'Université.

D'autre part, nos élus d'UFR luttent contre la semestrialisation des enseignements et restent vigilants face aux "évaluations-minute". Préviens-nous si tu en es victime, nous ne sommes pas toujours présents dans tous les groupes de TD et ne pouvons intervenir que si nous sommes informés.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Les examens ont deux fonctions. La première, la plus évidente, celle qui à juste titre nous préoccupe le plus, est de sanctionner un niveau d'études atteint en décernant un diplôme. **Cela suppose des épreuves permettant de mesurer ce niveau**, suffisamment longues et suffisamment générales, et définie avec suffisamment de clarté pour que la part du hasard y soit aussi limitée que possible.

La deuxième, tout aussi importante, est une fonction de formation, complément indispensable de celle que donnent les cours. Quoi qu'en disent ceux qui nous prêchent la méthodologie sans nous dire en quoi elle pourrait consister, la seule façon d'apprendre à faire des dissertations, des commentaires, des versions et des thèmes est d'en faire. Nous n'avons guère d'autre occasion que les exams d'en faire en temps limité. **Cela implique que les épreuves soient en nombre suffisant, et que des corrigés clairs en soient donnés**, pour permettre une progression d'une session sur l'autre.

Sur ces deux points, **nous assistons avec l'application de la réforme Bayrou-Allègre à une régression sans précédent à Paris IV.**

Ce désastre qui a deux causes différentes. La première est la réforme elle-même, qui n'a d'autre but que de casser nos études. Nous devons continuer à exiger son abrogation, mais Paris IV est obligée de l'appliquer. Mais sur les autres points, les profs se sont trouvés d'accord avec nous pour limiter les dégâts à Paris IV. Pas sur celui-ci, malgré nos efforts en ce sens. Nous devons constater, et c'est le deuxième point, que certains d'entre eux ont vu dans cette réforme qu'ils condamnaient par ailleurs une occasion de réduire le nombre de copies qu'ils ont à corriger, aux dépens du sérieux des examens. Nous ne pouvons l'accepter. **Nous comprenons que nos profs, déjà surchargés, refusent d'avoir plus de copies à corriger. Mais il n'est pas acceptable qu'ils prennent prétexte de la réforme pour diminuer leur nombre.**

Il est vrai que la semestrialisation a des conséquences désastreuses sur la cohérence de l'année universitaire, ce pourquoi nous continuerons de la dénoncer. **Il est faux qu'en créant une session supplémentaire en janvier, elle justifie la réduction du nombre et de la durée des épreuves:** cette session existait de fait auparavant, puisque deux semaines étaient consacrées aux partiels. Il est en revanche vrai que le problème se pose pour septembre (au ministère, on l'a déjà résolu en prévoyant la suppression de cette session. Nous avons obtenu son maintien à Paris IV): nous sommes donc favorables à un regroupement des épreuves avec tirage au sort pour cette session, mais pour elle seulement.

Notre position est simple: **qu'après la réforme chacun de nous ait autant d'épreuves à passer qu'avant, de la même durée, dans les mêmes conditions.**

C'est le moment de nous mobiliser pour gagner son abolition

Au printemps 2000, un rapport officiel se rangeait à notre avis et préconisait l'abrogation de cette réforme pour les filières de lettres et sciences humaines (celles de Paris IV) ou bien, surprise du chef, une SEMESTRIALISATION COMPLETE avec possibilité de redoubler son semestre. Ce serait la mort de la session de septembre, et de beaucoup d'autres choses, le triomphe du bachotage. "La semestrialisation est un désastre ? La solution est: encore et toujours plus de semestrialisation."

Nous devons faire entendre notre voix pour que soit choisie la première solution: l'abolition de la semestrialisation. À l'UNEF, nous sommes déterminés à agir pour cela dès la rentrée. Mais seule la mobilisation de tous peut forcer Lang à revenir sur cet aspect nocif entre tous de l'œuvre de son peu regretté prédécesseur.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Enseignant, un métier qui se mérite la préparation aux concours

Enseigner, c'est le but de beaucoup d'entre nous en commençant des études dans une filière littéraire ou de sciences humaines. C'est d'ailleurs le principal débouché de ces études. Ce n'est pas évident: il faut avoir au moins une licence, et réussir un concours de recrutement.

Le principe du concours, c'est que, au contraire de l'examen, le nombre de candidats qui vont réussir est fixé à l'avance. C'est le classement qui compte: il ne s'agit pas d'avoir la moyenne, mais d'être dans les premiers. C'est plus difficile: il y a un poste pour dix candidats en moyenne. L'avantage, c'est qu'un poste, c'est un emploi de fonctionnaire: une fois que tu as réussi le concours, après une année de stage, tu as un métier pour toute ta vie.

Tous ces concours sont organisés en deux parties. Tout le monde passe l'écrit. Ensuite, seule une partie des candidats (les "admissibles") est admise à passer l'oral (environ deux fois plus que de postes à pourvoir).

☞ **Pour le primaire**, il y a un concours par département. Il faut avoir une Licence, n'importe laquelle. Les épreuves portent sur toutes les matières enseignées à l'école primaire, avec à la fois des questions de connaissance sur un programme niveau lycée à peu près et des questions pratiques (commenter des exemples de copies d'élèves). Si tu veux être prof d'école (le nouveau nom pour instituteur) attention à ne pas perdre tout à fait la main en maths et en sciences pendant tes études à Paris IV ! Il n'y a pas de préparation à ces concours à Paris IV. Tu peux soit les passer en candidat libre, soit t'inscrire à l'IUFM (qui sélectionne sur dossier), mais ce n'est pas obligatoire.

☞ **Pour le secondaire**, il y a deux concours nationaux différents.

Le CAPES est ouvert aux titulaires d'une licence. Cependant, la plupart des candidats ont fait une maîtrise (si tu en as la possibilité, c'est mieux).

Pour l'Agrégation, la maîtrise est obligatoire. Les épreuves sont plus nombreuses, plus longues et surtout il y a beaucoup moins de postes, ce qui rend le concours plus difficile. L'avantage d'être agrégé est double: dans le secondaire, on est payé un peu plus pour un service moins lourd (15 heures par semaine au lieu de 18); d'autre part, c'est à peu près indispensable pour pouvoir enseigner dans le supérieur, surtout dans les disciplines littéraires.

Pour l'Agreg, il y a un programme précis, qu'il est nécessaire de connaître intégralement, la moindre impasse pouvant se payer cash le jour de l'écrit. Pour les "admissibles", il y a au moins une épreuve "hors-programme" à l'oral. Au CAPES, il n'y a pas de programme, sauf en Histoire-Géographie où il est le même que celui de l'Agreg.

Depuis 1992, il y a une épreuve spécifique à l'oral du CAPES dite "professionnelle" ou "sur dossier". Il s'agit théoriquement de préparer à l'aspect pratique du métier de prof. Malheureusement, si tout le monde parle de "pédagogie", personne n'a jamais trouvé comment elle s'enseignait, et ce que pouvait être une telle épreuve. C'est donc une épreuve piège pour la plupart des candidats, et de l'aveu même de certains membres des jurys, souvent un jeu de hasard. Mieux vaut assurer aux autres épreuves !

Ces concours sont préparés à Paris IV. Tu peux aussi t'inscrire à l'IUFM pour préparer le CAPES. Pour l'Agreg, si tu as un bon dossier, tu peux demander à être auditeur à l'ENS (45 rue d'Ulm, 75005 Paris) ou à l'ENS Fontenay St Cloud (31 av. Lombard 92260 Fontenay-aux-roses): ça permet d'avoir des cours

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

supplémentaires (pas forcément meilleurs que ceux de la Sorbonne, mais qui s'y ajoutent), et, surtout, des exercices écrits et oraux en plus grand nombre. Les dossiers sont à retirer au printemps auprès de la scolarité de ces deux écoles.

Pétition nationale:

Sauvons le CAPES et l'Agrégation !

Le CAPES et l'Agrégation sont aujourd'hui des victimes prioritaires pour la politique de casse de l'Université publique. C'est pourquoi nous avons lancé au printemps dernier cette pétition, reprise par l'UNEF et par d'autres syndicats dans de nombreuses Universités. Il est toujours temps de la signer et de la faire signer. Si la démission d'Allègre a suspendu les projets de réforme pour cette année, son successeur affirme son intention de les faire aboutir. D'autre part, les quelques postes qu'il a octroyés ne compensent certes pas la baisse continue de leur nombre depuis 1997 (voir tableau).

La politique de réforme globale de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur menée par les gouvernements successifs depuis plusieurs années s'attaque logiquement aux concours de recrutement d'enseignants.

Le ministère ne cache pas son intention de les supprimer à terme pour les remplacer par un diplôme pseudo-professionnel à bac +5 dans le cadre du 3/5,8 prévu par le rapport Attali. Mais il anticipe déjà cette suppression:

— par la dégradation des conditions de la préparation aux concours (ainsi par exemple le Rectorat de Paris saisit-il toutes les occasions de la perturber en Sorbonne) et du déroulement des épreuves, en particulier par l'organisation sous prétexte de décentralisation des épreuves orales dans des lieux notoirement incapables de les accueillir (dernier exemple, et le plus criant: le CAPES d'Histoire-Géographie à Châlons-en-Champagne).

— en encourageant les IUFM à persécuter les stagiaires ayant réussi les concours bien au-delà de leurs droits, déjà largement excessifs, et en prévoyant le renforcement de ceux-ci.

— en poursuivant et aggravant chaque année, en contradiction flagrante avec le discours officiel sur la priorité à l'Éducation nationale, la politique de baisse du nombre de postes mis aux concours. **En 2000, le nombre d'enseignants recrutés sera de quarante pour cent inférieur à celui de 1996.**

Nous voulons ici nous adresser aux enseignants, aux étudiants, aux lycéens, aux parents d'élèves, aux responsables politiques et à la presse pour **réaffirmer qu'il ne peut y avoir d'enseignement public de qualité sans professeurs recrutés en nombre suffisant, par concours portant sur leurs connaissances dans leur discipline et leurs capacités à les exposer.**

En conséquence, **nous demandons le maintien du CAPES et de l'Agrégation comme concours nationaux préparés dans les Universités sur une année complète, et l'affectation à leur préparation et à leur organisation de moyens budgétaires suffisants.** Comme il nous semble clair que les besoins ne sont pas moins importants depuis 1996, nous **demandons que le nombre de postes revienne au moins à celui de cette année, et soit planifié sur cette base pour au moins cinq ans.**

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Moins de postes, moins de profs: les chiffres qui montrent la continuité d'une politique scandaleuse. Combien de temps allons-nous accepter cela ?

		1996	1997	1998	1999	2000	% depuis 96
Lettres class	CAPES	570	500	400	370	320	- 44 %
	Agreg	115	100	80	75	70	- 39 %
Grammaire	Agreg	15	15	15	11	10	- 33 %
	CAPES	1800	1395	1200	1150	1030	- 42 %
Lettres mod	Agreg	209	170	150	145	130	- 38 %
	CAPES	1320	1040	900	845	775	- 41 %
Histoire-géo	Agreg	171	138	139	130	117	- 32 %
	CAPES	50	41	41	40	35	- 30 %
Géo	Agreg	88	73	60	90	80	- 9 %
	CAPES	240	180	130	60	50	- 79 %
Philo	Agreg	2200	2000	1700	1270	1050	- 52 %
	CAPES	235	195	160	155	145	-38 %

Préparer les concours à Paris IV, c'est avantageux en raison de la qualité et du grand nombre des cours. Nos profs sont suffisamment nombreux pour que toutes les spécialités soient représentées. De plus, pour l'histoire et la philo, nous avons l'avantage de pouvoir suivre aussi les cours de Paris I, qui ont également lieu en Sorbonne. C'est pourquoi notre université a les meilleurs résultats aux concours, en partie aussi parce que de nombreux étudiants de province viennent à Paris IV pour les préparer, en raison de sa réputation.

Mais les conditions matérielles ne correspondent pas, loin de là: bibliothèques insuffisantes, ou d'accès difficile, amphithéâtres surchargés, écrits et oraux d'entraînement en nombre insuffisant, et souvent dans des conditions qui n'ont rien à voir avec celles du concours.

✍ **L'UNEF demande:** que Paris IV fasse pour la préparation aux concours un effort correspondant à l'importance qu'ils ont pour ses étudiants. Pour préparer l'écrit, de véritables concours blancs, dans des conditions correspondant à celles du concours. Pour l'oral, des colles en nombre suffisant.

De véritables TD: à 250 dans un amphi, il n'y a guère de différence avec un cours magistral.

👋 **L'UNEF a obtenu:** un certain nombre d'améliorations, en particulier la réouverture du grand amphi aux enseignements.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Allègre est parti, ses réformes doivent le suivre

Depuis de nombreuses années, quels que soient les gouvernements, l'Université est victime d'une même logique: casse du service public, désengagement financier de l'État, régionalisation, soumission croissante aux intérêts à court terme des entreprises, remise en cause du contenu scientifique des enseignements (ça coûte cher et, de leur point de vue, ça ne rapporte rien).

La pièce maîtresse en a incontestablement été la réforme Bayrou en 1997. Elle comportait trois points principaux:

- 1) Remplacement de la première année de DEUG par une année d'orientation bidon, avec un risque net de sélection arbitraire (Voir "Réorientation piège à c... ?").
- 2) Casse de la cohérence de l'année universitaire et des cursus sous prétexte de semestrialisation. C'est le point central (voir l'article sur la semestrialisation).
- 3) Intégration dans les cursus de deuxième cycle de stages sous-payés (1700F / mois !) sans autre but que vider les facs en fournissant de la main d'oeuvre à très bon marché (autant d'emplois véritables en moins !), les fameux " stages diplômants ". Ce point n'a pas été appliqué, mais a refait surface avec la licence professionnelle d'Allègre

Mais avec la réforme Allègre, une nouvelle étape est franchie. Cette réforme ne dit pas son nom, mais est éparpillée entre un certain nombre de textes préparatoires (rapport Attali, plan U3M, rapport Guillaume, loi sur l'innovation... C'est pourquoi on parle couramment des réformes Allègre): elle n'en existe pas moins, et représente l'aboutissement de la politique de casse du service public.

Elle instaure, avec l'objectif de créer des " pôles d'excellence ", la mise en concurrence des Universités. C'est la fin de la valeur nationale des diplômes. C'est aussi la fin de leur valeur permanente: **le rapport Attali précisait**

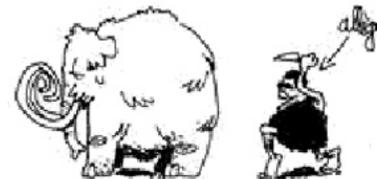
qu'un diplôme n'aura plus aucune valeur reconnue sur le marché du travail au bout de quinze ans.

Elle consacre le désengagement de l'État à qui revient normalement le financement de l'Université (c'est la seule garantie possible d'égalité), et l'appel à d'autres: les régions d'abord (mieux vaudra étudier dans une région riche !), les étudiants eux-mêmes (on commence à parler d'une hausse considérable des droits d'inscription. Cela s'est déjà fait en Grande Bretagne et en Italie. C'est l'harmonisation européenne selon Allègre), et... les entreprises privées. La contrepartie pour elles sera une part prépondérante dans la gestion des Universités: ainsi le rapport Attali proposait-il que les présidents d'Université ne soient plus des profs mais des représentants du patronat. Il n'est pas excessif de parler de privatisation de l'Université: les entreprises financeront selon leurs propres critères, à court terme.

Cela conduit à la dévalorisation de tous les enseignements sans rapport direct avec l'activité économique, et même dans certains cas à leur suppression. Déjà, en avril 99, seule la mobilisation des étudiants a pu empêcher la fermeture de l'Histoire de l'Art à Nantes, au nom du plan U3M. Beaucoup d'autres sont menacés.

Plus généralement, après la semestrialisation, l'adaptation des cursus aux exigences des entreprises se poursuit. Allongement du DEUG sur trois ans pour faire place aux stages, disparition de la spécificité de

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)*



l'année de licence, professionnalisation de la maîtrise et de la thèse aux dépens de la recherche: c'est cela le "3-5-8". La création de la licence professionnelle et du mastaire à bac+5 l'an passé sont la première étape de son application. Les projets de casse des concours de recrutement d'enseignants (voir ci-dessus "Sauvons le CAPES et l'Agrégation") risquent d'être la prochaine.

C'est un changement total de la fonction de l'Université qu'on veut imposer: non plus donner une formation intellectuelle pouvant servir dans un grand nombre de carrières, mais fournir de la main d'oeuvre à très bon marché à très court terme (pendant les études: stagiaire; ensuite: chômeur, pour laisser la place à d'autres stagiaires !) au patronat, tandis que les Grandes Écoles fourniront les cadres.

Contre cette politique, qui concerne l'ensemble de l'Éducation nationale, l'ensemble de l'Éducation nationale s'est mobilisée, d'abord catégorie par catégorie, avec pour ce qui nous concerne le mouvement étudiant de novembre-décembre 1998 (une vingtaine de facs en grève, certaines, Amiens, Toulouse, Montpellier pendant un mois). Au printemps 2000, c'est une mobilisation générale simultanée qui, en mettant des centaines de milliers de manifestants dans les rues, a obtenu la démission d'Allègre.



Il y a maintenant deux erreurs à ne pas commettre. La première serait de considérer que tout a été gagné avec cette démission, la deuxième que notre mobilisation n'a servi à rien. Cet odieux ministre n'était certes pas l'inventeur de cette politique. Mais il avait tout fait pour en devenir le symbole.

Son départ a provoqué la suspension de la réforme du CAPES et, pour le secondaire, de la liquidation du bac. Son successeur, instruit par son exemple, avance prudemment.

Mais la mobilisation doit se poursuivre, non seulement pour empêcher qu'on avance plus loin dans la casse, mais aussi pour qu'on revienne sur les réformes précédentes. Dans les facs, la semestrialisation a fait la preuve de sa nocivité: elle doit être supprimée. C'est le premier point sur lequel nous sommes déterminés à agir à la rentrée.

Les menaces sur Paris IV

Jusqu'à Paris IV, l'administration et les profs avaient la saine habitude de freiner au maximum l'application des réformes. Ainsi avons-nous été une des dernières Universités en France à appliquer la semestrialisation, contraints et forcés par le ministère. Inutile de vous dire que cette attitude rencontrait notre soutien.

Or, pour les réformes Allègre, pourtant en parfaite continuité, les choses se sont passées différemment. Dès l'arrêté ministériel créant les licences professionnelles (voir ci-dessus) sorti, on a lancé une à Paris une formation plus que suspecte de "collaborateur en relations internationales" (???) qui sera ouverte dès cette rentrée. Et les conseils du 30 juin ont ratifié l'adhésion de l'Université à un "incubateur d'entreprise". On voit mal quel rapport de type d'incubation peut avoir avec l'activité normale d'une fac de Lettres.

Si on ajoute que certains ont été pris d'un zèle tardif mais puissant pour la réforme Bayrou, il y a beaucoup de raison de s'inquiéter. Veut-on désormais faire de la Sorbonne le bon élève du ministère ? Cela ne semble l'intérêt ni des étudiants, ni des enseignants.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Comment (tenter de) financer ses études

En principe, pour tous ceux qui n'ont pas la chance d'avoir des parents qui peuvent et veulent payer, l'aide sociale étudiante est là pour ça.

En principe seulement.

Tout d'abord, l'aide est dramatiquement insuffisante. Proportionnellement au nombre d'étudiants, elle n'a cessé de régresser depuis quarante ans, tandis qu'augmentait le coût des études.

Le récent Plan Social Étudiant (PSE) de l'ex-ministre Allègre, qui a prétendu résoudre tous les problèmes, a été au mieux une aumône, par rapport à la réalité des besoins, et une aumône distribuée de façon très contestable, comme vous le verrez dans cet article.

Tout cela a été souligné par le rapport rédigé cet hiver par le directeur du CROUS de Créteil, Jean-François Dauriac, rapport que le ministère a rejeté avec indignation.

Ensuite, le système est d'une effroyable complexité, comme vous allez vous en apercevoir. Ça n'a pas, cependant, que des inconvénients: les possibilités d'aide sont multiples et donc les chances d'en obtenir une, même faible, supérieures... si on arrive à s'y retrouver.

Pour nous, le rôle d'un syndicat étudiant est triple:

- dénoncer cette situation scandaleuse, en contradiction flagrante avec le discours officiel, et demander un plan d'urgence pour y remédier,
- informer les étudiants sur les possibilités d'obtenir une aide,
- défendre auprès de l'administration tous les dossiers individuels qui nous parviennent.

Avant de vous aventurer dans ce maquis, notez l'adresse essentielle, celle du service des Bourses de Paris IV, en Sorbonne, au rez-de-chaussée, salle 121, entre l'escalier H et l'escalier I (☎: 01 40 46 25 87). Un coup de chance: il est juste à côté du local UNEF, l'autre adresse essentielle en cas de problème.

Quelques points essentiels

- ☞ Attention aux dates ! Il faut s'informer aux locaux de l'UNEF, regarder les panneaux d'affichage ou s'informer aux services des bourses (les adresses sont dans le guide) pour savoir les dates de retrait et de dépôt des dossiers.
- ☞ Les bourses et les renouvellement se font entre janvier et avril. Des minitels sont mis à la disposition des étudiants (se renseigner au service des bourses).
- ☞ Le renouvellement des bourses se fait chaque année. Autrement dit, ce n'est pas parce que vous avez obtenu une bourse pour trois ans que vous ne devez pas remettre un dossier à chaque début d'année. Faute de quoi, votre bourse peut être supprimée.
- ☞ Les bourses ne sont pas cumulables (il peut y avoir cependant des exceptions).

La Bourse d'Enseignement Supérieur (BES)

Accordée par le ministre de l'éducation nationale, c'est la plus importante des aides financières et se divise en deux catégories:

La **BES sur critères universitaires**, qui concerne le DEA, le DEES et l'Agrégation. Contrairement à la BES sur critères sociaux, il n'y a qu'un nombre de bourses limité, ce qui fait que les critères sociaux sont

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

mitigés. Les critères universitaires pris en compte sont principalement les résultats. La décision est prise par la Commission des Bourses (3e cycle et concours) dont la composition va être élargie cette année.

La **BES sur critères sociaux**, qui englobe tout le cursus (y compris le CAPES) qui est un droit, c'est à dire que si vous correspondez aux critères, vous l'obtenez.

Pour obtenir la BES sur critères sociaux, trois conditions sont à satisfaire:

- ★ Avoir moins de 26 ans au 1er octobre de l'année universitaire.
- ★ Être de nationalité française (possibilité de dérogation notamment pour les ressortissants de l'UE). Les étudiants étrangers doivent avoir résidé en France pendant les 2 dernières années précédant la rentrée universitaire.
- ★ Répondre à des critères sociaux. Ces critères sont loin d'être parfaits.

Il y a un barème de cinq échelons, calculé à partir de différents critères (le principal est le revenu des parents, mais on tient compte aussi de la distance entre la fac et le domicile, du nombre d'étudiants dans la famille...). Le montant pour un an varie d'environ 8000 F pour l'échelon un à un peu plus de 20 000 F pour l'échelon cinq.

Le plan social étudiant a créé un sixième échelon dit "zéro" pour ceux qui sont à la limite du barème. On ne touche pas un centime, mais on est dispensé des droits d'inscription et de la sécu. Très peu d'entre nous sont concernés (11000 l'an passé), et c'est un bon moyen pour le ministère de faire monter le pourcentage de boursiers sans rien dépenser. Mais si tu es dans ce cas, ça fait toujours 2000 F environ de gagnés.

Pour apprécier la demande du candidat, il est tenu compte du revenu parental et de la situation familiale. Vos revenus personnels ne peuvent être pris en compte que dans trois cas seulement:

- ★ Si vous êtes marié et votre conjoint salarié
- ★ Si vous avez fait pendant 2 ans une déclaration d'impôts distincte de vos parents
- ★ Si vous avez un ou plusieurs enfants à charge.

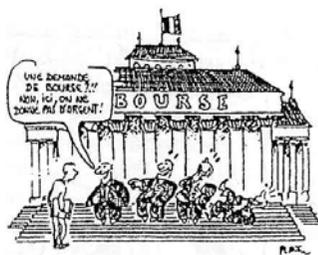
Formalités à accomplir

★ Connectez-vous sur le 36 14 SITAP*DSE ou sur Internet entre le 15 janvier et le 30 avril environ (voir calendrier plus précis affiché). Munissez-vous de votre avis d'imposition 1998 (ou celui de vos parents).

★ **Le dossier est disponible mi-mars. Il est à remettre avant le 1er mai.** On est en octobre ? Qu'à cela ne tienne ! Un arrangement est toujours possible, dans la mesure où votre situation le justifie: vous avez quitté un emploi à temps partiel pour vous consacrer à vos études, vos parents ont perdu leur emploi... Au besoin forcez un peu la dose, mais n'inventez rien, car vos propos seront vérifiés.

→ **N.B.:** Le statut de boursier vous dispense d'acquitter les droits d'inscription et vous permet d'obtenir le remboursement de la sécurité sociale au mois de janvier sur présentation de votre avis d'attribution conditionnelle.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*



→ **N.B.:** Le renouvellement de la bourse se fait chaque année pour vérifier que l'étudiant correspond toujours aux critères sociaux. Il ne faut pas l'oublier !

→ En cas de problème

Pour tous vos problèmes financiers (ex: délai de versement d'une bourse non respecté), prenez rendez-vous avec une assistante sociale du CROUS. Normalement, les étudiants de la Sorbonne sont reçus par l'assistante sociale de Paris IV, 18 rue de la Sorbonne, 2e étage (01 40 46 27 13).

Sinon, adressez vous au siège même du CROUS de Paris, 39 av. Georges Bernanos, 3e étage, porte 302, ☎. 01 40.51.37.58 ou 01 40 51 37 10/14.

En cas de grave imprévu financier, l'assistante sociale peut vous proposer une aide du FSU (Fond de solidarité universitaire). Le CROUS dispose à ce titre d'une subvention annuelle. Les aides financières (dons, prêts sur bourses...) sont accordées après l'étude du dossier en sous-commission du CA du CROUS, sur critères sociaux et pédagogiques.

Enfin, si vous rencontrez certains problèmes administratifs avec le CROUS (retards de dossiers, malentendus...), n'hésitez pas à faire appel à l'UNEF Paris IV

En cas de redoublement

La suppression des bourses en cas de redoublement est un des aspects les plus ignobles du système actuel. "Vous n'avez pas réussi à avoir votre année avec une aide ? Essayez donc sans !" (ce qui veut presque toujours dire en se salariant à plein temps). Quand on est riche, on a le droit de passer deux ans sur la même année. Quand on est pauvre, pas question. C'est ça, la justice sociale ?

Le Plan Social Etudiant (encore lui !) a prétendu résoudre ce problème, et l'UNEF-ID a affiché partout qu'elle avait gagné le maintien des bourses en cas de redoublement. Mais c'est malheureusement moins simple.

Cette mesure ne concerne que les premiers cycles. On se demande bien ce qui peut justifier cela. Pour les autres, on en reste à l'ancien système: possibilité d'obtenir une AIE (Aide Individuelle Exceptionnelle) correspondant à la moitié de la bourse environ (deux échelons de moins)

Surtout, le maintien est **conditionnel**, et les conditions sont drastiques. Pour l'obtenir, il faut prouver son assiduité et avoir réussi une partie de son année (génial: pour que la bourse soit maintenue en cas d'échec, il faut avoir réussi). Un petit progrès, quand même ? Oui, pour une minorité parmi les redoublants. Pour les autres le droit à l'AIE se trouve remis en cause

	L'UNEF demande: une véritable année joker garantissant le droit au redoublement des boursiers.
	L'UNEF peut t'aider: (premier cycle) à défendre ton dossier de maintien de bourse si tu ne rentres pas dans les critères, en faisant valoir tes arguments auprès du CROUS, à obtenir une AIE si ça ne marche pas ou une autre aide (FAVE ou FSU, ou au moins exonération de droit d'inscription, voir ci-dessous) si tu ne peux obtenir l'AIE

Les autres aides

Les Allocations d'Etudes

C'est la "grande innovation" du Plan Social Etudiant, sensée résoudre les problèmes posés par les critères d'attribution des bourses, fondés sur les revenus des parents, pour les étudiants qui ne reçoivent rien de leur famille. En fait, elles posent plus de problèmes qu'elles en résolvant (voir encadré). D'une part leur nombre est ridicule (7000 prévues pour toute la France l'an passé, quelques centaines de plus cette année). D'autre part, il n'y a aucun critère d'attribution, sinon la preuve, pas évidente à faire d'ailleurs qu'on est totalement indépendant de ses parents (Résultat: moins du tiers des 7000 promises l'an passé ont finalement été attribuées).

Tu peux néanmoins tenter ta chance (ça ne coûte rien) en retirant un dossier au CROUS ou aux services des bourses de Paris IV. La toute-puissante commission académique d'attribution décidera.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Malherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Mais attention: ne le fais que si tu n'as droit à aucune autre aide, car c'est la plus difficile à obtenir. Surtout, même si tes parents ne te donnent rien, vérifie que leurs revenus ne donnent pas droit à une bourse (si tu es dans les critères, l'attribution est automatique. L'erreur fatale serait, sous prétexte que tu es autonome, de te laisser entraîner à courir après une aide aléatoire alors que tu as droit à une bourse).

☉ **L'UNEF peut t'aider:** à faire cette vérification, et en suivant ton dossier de demande d'allocation.

Allocations d'études: de l'utopie à l'arnaque

L'allocation d'études pour tous est une revendication vieille comme le syndicalisme étudiant. Elle repose sur l'idée que chacun d'entre nous devrait être salarié par l'État en tant qu'étudiant. À l'époque, vers 1950, il n'y avait que quelques milliers d'étudiants, presque tous issus de milieux aisés, qui trouvaient injuste de dépendre financièrement de leurs riches parents.

Aujourd'hui, la situation a radicalement changé. Il y a plus de deux millions d'étudiants, dont 700 000 sont obligés de se salarier pendant l'année, beaucoup plus pendant les vacances, aux dépens de leurs études, de courir de petit boulot en petit boulot, voire sombrer dans la misère (100 000 selon le récent rapport Dauriac, rejeté par Allègre, sont au-dessous du seuil de pauvreté officiel, qui ne tient pas compte de ce que les études ont un coût). Face à cela, la politique des gouvernements successifs a été constante depuis vingt ans: recul généralisé de l'aide sociale, qui a contribué à aggraver la situation.

Dans ce contexte, on voit mal quel sens peut avoir la revendication d'une allocation dont le montant serait le même pour tous, et qui remplacerait à la fois les bourses, les RU, les cités et les aides au logement. Bien évidemment, nous n'avons rien contre son principe, si elle permettait à tout le monde d'étudier. Seulement, pour cela, il faudrait compter au moins 4000 F par mois, multipliés par 2,2 millions d'étudiants, soit plus de 100 milliards de F par an ! Ceux qui prétendent que nous pourrions l'obtenir aujourd'hui d'un seul coup, d'un gouvernement dont le seul but est de réduire ses dépenses (c'est contre cela qu'il faut lutter !) ne sont pas sérieux. En revanche, s'il s'agit, avec un budget total constant voire en régression de **donner beaucoup moins à chacun pour donner à tous la même chose, même à ceux qui n'en ont pas besoin, nous ne sommes pas d'accord. C'est ici qu'on passe de l'utopie à l'arnaque.**

Et c'est ici qu'on retrouve l'allocation instaurée par le plan social d'Allègre, que l'UNEF-ID considère comme sa grande victoire. En fait, il s'agit, pour toute la France, de 7000 aides de même montant qu'une bourse, mais attribuées sans autre critère que la preuve (pas évidente à faire, d'ailleurs) qu'on ne touche pas d'argent de ses parents. Ce n'est pas une allocation d'études: son montant est très insuffisant pour vivre. Elle n'est pas pour tous: il en manque... 2 193 000, et les assistantes sociales du CROUS ne savent pas comment en désigner les heureux bénéficiaires. C'est **une goutte d'eau, qui ne suffit même pas à compenser les restrictions sur les autres aides, et qui en plus ne va pas forcément à ceux qui en ont le plus besoin.**

Nous ne sommes donc pas de ceux qui crient victoire et disent que c'est un premier pas vers sa généralisation. C'est plutôt un premier pas vers la casse du système des bourses. L'**aspiration des étudiants à être de plus en plus autonomes est légitime:** il est juste d'exiger que la collectivité prenne en charge nos années de formation, qui sont pour elle un investissement. Mais la **vraie question est celle des moyens d'avancer vers cette autonomie.** Pour nous, il est clair que les aides financières, tant qu'il n'y en a pas pour tout le monde, doivent d'abord aller à ceux qui en ont le plus besoin. Le travail d'un syndicat étudiant est de se battre contre leur diminution, pour l'**augmentation progressive de leurs montants et du nombre de leurs bénéficiaires** (La situation exigerait au moins le doublement de l'un et de l'autre), pas de brandir une revendication qui n'a aucun sens dans la situation actuelle, et peut facilement être détournée par le pouvoir pour liquider les aides existantes, comme le montre le PSE d'Allègre. En revanche, les aides dites indirectes, Resto-U et Cités-U, doivent être accessibles à tous, et être un moyen, égalitaire celui-là, d'autonomie pour tous ceux qui le désirent (voir plus loin nos propositions à ce sujet).

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Le Fonds de Solidarité Universitaire (FSU)

Le Fonds de Solidarité Universitaire, géré par le CROUS, s'adresse aux anciens salariés au chômage qui reprennent les études, aux étudiants confrontés à l'échec, ou qui ont des difficultés suite à une réorientation. Le dossier n'est pas à remettre au service des bourses mais à une assistante sociale. Il ne s'adresse pas aux thésards ni aux étudiants en double cursus. C'est une aide insuffisante, mais qui peut être précieuse.

Le Fonds d'Amélioration de la Vie Étudiante (FAVE)

Le FAVE est une aide sociale complémentaire financée par les étudiants sur leurs droits d'inscription (ce qui est bien sûr très contestable). Comme son nom l'indique, il ne constitue pas une aide sociale à proprement parler mais un complément. Il est géré non par le CROUS, mais par l'Université, ce qui permet plus de souplesse (et donne plus de poids aux syndicats étudiants) Cette aide se situe entre 2000 et 8000 Francs par an mais ne peut être obtenue qu'une seule fois dans la scolarité.

La moitié des fonds sont consacrés à l'aide sociale (le reste, à part égale, à l'aide ERASMUS pour les étudiants qui partent à l'étranger dans le cadre de ce programme, et à l'action culturelle), sous diverses formes: l'aide aux étudiants de 3e cycle, notamment ceux qui sont en doctorat et à qui on demande des thèses en plusieurs exemplaires, ce qui peut revenir cher. Le FAVE peut payer la publication sur présentation d'un devis. L'aide en attendant les bourses. Certains problèmes administratifs peuvent faire que le versement de la bourse tarde à venir. Le FAVE peut fournir une aide complémentaire en attendant le versement de la bourse. Il n'y a pas de critères de nationalité, à partir du moment où l'étudiant a versé parmi ses droits d'inscription les 51 Francs qui vont au FAVE. Sur Paris IV, ce droit est aussi accessible aux étudiants en IUFM. Cependant, des vérifications d'assiduité sont faites pour être sûr du sérieux de l'étudiant, ce qui peut sembler normal, mais comporte un risque important d'arbitraire.

Les dossiers sont à retirer au service des bourses de Paris IV. Les décisions sont prises par la sous-commission FAVE de la Commission Sociale d'Établissement, qui est souveraine. **Très important:** la sous-commission accorde une grande importance à la lettre de motivation où tu exposes ton cas (un dossier sans cette lettre est presque à coup sûr rejeté).

Les exonérations de droits d'inscription

À ne pas confondre avec la prétendue "bourse à taux zéro" (voir plus haut), car attribuées beaucoup plus largement, par l'Université. Voir le chapitre: *S'inscrire à Paris IV*, Droits d'inscription

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

☉ **L'UNEF peut t'aider:** Deux élus UNEF siègent à cette sous-commission, et peuvent avoir un poids décisif pour l'attribution des aides. Tu as donc tout intérêt à passer nous voir avant de déposer ton dossier. Évidemment, nous ne faisons pas de clientélisme: nous défendons les dossiers des étudiants qui ont le plus besoin d'aide. Mais nous pouvons t'aider à mettre en valeur tes arguments, et les défendons mieux en commission si nous avons étudié le dossier avec toi auparavant.

De plus, il est toujours difficile d'écrire une lettre de motivation quand on n'en a pas l'habitude. Nous en avons une grande pratique, vus le grand nombre de dossiers que nous avons traités, et pouvons t'aider à la rédiger.

☺ **L'UNEF a obtenu:** un rééquilibrage entre les critères sociaux et les critères de réussite universitaire. La tendance de l'administration était de privilégier systématiquement les étudiants de deuxième et troisième cycle, aux dépens des premiers "qui n'ont pas encore fait leurs preuves", alors que ce sont souvent eux qui ont le plus besoin d'aide. Depuis que nous participons à la commission, plus d'aides leur sont attribuées.

À défaut d'aide sociale

Les prêts d'honneur

→ D'un montant de 7 000 à 10 000 F, les **prêts d'honneur** peuvent être accordés aux étudiants par le Rectorat, sur critères sociaux et intellectuels. Ils sont sans intérêts et remboursables après dix ans.

★ 1ère session: dossier disponible en septembre pour remise en octobre.

★ 2e session: dossier à remettre en janvier.

Des bourses sont aussi distribuées par des organismes tels que l'AGIRCC (retraite complémentaire des cadres): renseignez-vous.

→ *Service des bourses et prêts d'honneur du rectorat de Paris*: ouvert: lundi et jeudi matin 1, rue Victor Cousin, 75005 Paris Galerie Claude Bernard Ile porte à droite, 3e étage.

Enfin, sachez que beaucoup de **conseils généraux** accordent aux étudiants de leur département des bourses ou des prêts d'honneur d'un montant en général modeste, sur critères sociaux. Renseignez-vous auprès de votre conseil général.

Les petits boulots

★ Le pionnicat. Il faut rappeler l'existence d'emplois de surveillants (pions) dans les collèges et lycées. Ça reste souvent la meilleure solution quand on est obligé de travailler, même si, là aussi, les réformes font rage. (Le ministère préfère recruter des emplois-jeunes, ça coûte moins cher et ça ne fait pas d'études) Renseignez-vous au Rectorat, division des personnels enseignants, bureau des personnels auxiliaires, 12-20 rue Curial 75019. Les recrutements ont lieu en janvier-février pour la rentrée suivante. Ces postes sont ouverts aux étudiants âgés de moins de 29 ans, et on ne peut pas dépasser 7 ans de pionnicat.

★ Le Service des Emplois Temporaires du CROUS de Paris. En collaboration avec l'ANPE, il propose des emplois à temps partiel ou à plein temps, des gardes d'enfants à l'année, des chambres au pair... dont la rémunération est au moins égale au SMIC.

Il faut s'inscrire de 10 h à 11 h 45 le matin, du lundi au vendredi, au 39 avenue G. Bernanos, 3e étage, sur présentation de: la carte d'étudiant, une justification de couverture sociale (Ex. carte d'assuré social), une photo d'identité récente.

Les prêts bancaires

Ceux qui n'auraient pas trouvé leur compte dans les informations précédentes ont encore la possibilité d'un emprunt, même si ça n'est jamais une bonne solution.

Attention: ils ne sont pas tous avantageux, et vous avez intérêt à comparer les conditions offertes par chaque établissement. D'autre part, certaines banques consentent des prêts importants même sans caution parentale.

Attention: s'endetter n'est pas toujours une solution: trop d'étudiants sous-estiment la charge du remboursement de l'intérêt et du capital. Faites bien vos comptes



UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants

Se loger, se nourrir

Le logement temporaire

Si, pour quelques jours, vous avez besoin d'être dépannés, vous pouvez vous adresser:

→ Pendant l'été, aux résidences du CROUS, sans réservation (70 F la nuit);

→ Pendant l'année scolaire, dans un des foyers qui assurent l'accueil temporaire et dont la liste est disponible au CROUS.

Le logement en résidence

On compte moins de **10 000** lits en région Ile-de-France pour plus de **500 000** étudiants. Aucune Cité U n'a été construite depuis 1971.

→ À Paris, le CROUS ne dispose que de 1494 lits, réservées aux étudiants ayant déjà accompli avec succès deux années d'études supérieures (avec dérogation pour les jeunes filles au foyer Pierre de Coubertin dans le 5e et dans les 46 chambres réservées aux couples sans enfant à Citeaux dans le 12e et à Sarrailh dans le 5e).

→ Les deux grandes Cités U de la région parisienne sont celles de Nanterre (R.E.R. A) et d'Antony (R.E.R. B) avec plus de **1 500** chambres chacune. Ces deux cités sont assez anciennes, et en cours de rénovation depuis quelques années.

Dans tous les cas, la redevance se situe autour de 760 F pour 10 m² aménagés.

Les dossiers sont à retirer au CROUS de Paris, Créteil ou Versailles (par correspondance contre une enveloppe 23 x 32 affranchie au tarif en vigueur) **à partir du 15 janvier** et doivent être déposés **avant le 31 mars**. Les critères d'admission sont la situation sociale des parents et l'éloignement du domicile familial. La décision d'affectation est notifiée en juillet.

→ La Cité Internationale du 19, bd Jourdan (14e) est gérée par une fondation privée. Elle accueille **5 500** étudiants répartis dans 37 maisons. Les prix, très variables, vont de 1500 à 3000 F. Même si la qualité des chambres varie d'une maison à l'autre, il s'agit du haut de gamme en matière de Cité Universitaire.

Le retrait des dossiers s'effectue en mars. L'admission, qui se fait sur critère pédagogique, n'est possible qu'à partir du deuxième cycle.

→ Les foyers de jeunes sont très nombreux. Les services offerts, les ambiances entretenues et les prix demandés sont très divers. Pour les moins chers, il faut prévoir entre 1200 et 2000F, 1000F sans les repas. Des droits d'inscription sont possibles (200 F). La plupart de ces foyers sont réservés aux filles. Listes disponibles au CROUS ou au CIDJ.

Le logement en ville

Là, on entre dans la jungle. Il existe toutefois des périodes plus favorables (janvier-mars) que d'autres (l'automne, où les étudiants sont à la recherche d'une chambre de bonne pas chère et confortable au centre de Paris!).

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

n'est pas révisable en cours de bail ou lors d'un renouvellement. Ce dépôt ne peut dépasser le montant de deux mois de loyers principal (charges et taxes non comprises). **Il doit être restitué au locataire dans un délai maximal de deux mois à compter de son départ.** Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise ni la placer sur un compte, ni exiger une remise en état du logement. Cependant, des déductions peuvent être faites s'il y a lieu, mais lors de la régularisation des charges (exigez dans ce cas les factures des travaux pour contester les sommes qui ne vous incombent pas).

Vous devez faire un état des lieux contradictoire en entrant et en sortant. C'est obligatoire. Il doit être annexé au bail. Vous devez y trouver, d'une manière détaillée, l'état du logement, pièce par pièce. Les éventuelles dégradations doivent y être précisées (moquette usée, peinture jaunie, lavabo ébréché...). N'oubliez rien, prenez votre temps, car en cas de litige il sera l'élément de référence.

Vous devez prendre une assurance. Tout locataire doit s'assurer pour les risques locatifs (dégâts des eaux, incendie, responsabilité civile). Toutes les assurances immobilières sont des assurances de dommages. Elles ont pour but de couvrir les conséquences d'un sinistre. Comparez les différentes assurances et mutuelles.

Le bailleur ne peut augmenter votre loyer à sa guise. Pendant la durée du bail, votre loyer ne peut varier que dans la limite de l'augmentation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Le bailleur doit justifier tous les ans des charges qu'il vous fait payer.

→ La résiliation du bail

Le locataire peut mettre fin au bail qui a été signé. Il doit informer le propriétaire par lettre recommandée (3 mois de délai sont nécessaires). La résiliation du contrat n'est de plein droit qu'en cas d'inexécution des obligations du locataire pour des motifs tels que le non-paiement du loyer, des charges, du dépôt de garantie, la non-souscription d'une assurance des risques locatifs.

★ Deux ou trois choses importantes:

Les impôts locaux ne concernent que les studios et appartements: leur montant varie selon les communes et la valeur locative. On peut s'en faire exonérer en arguant de sa qualité d'étudiant. Il faut adresser une demande de dégrèvement à la mairie de votre domicile. Mais attention, rien n'est automatique !

Votre propriétaire n'a pas le droit d'exiger tout et n'importe quoi.

★ un propriétaire ne peut refuser un logement à un étranger. Mais la discrimination raciale, qui tombe sous le coup de la loi, est difficile à prouver.

★ le locataire n'est pas obligé de souscrire une assurance auprès d'une compagnie choisie par le bailleur.

★ le bailleur ne peut imposer comme mode de paiement le prélèvement automatique sur son compte courant ou la signature par avance de traites ou de billets à ordre.

★ le bailleur n'est autorisé à percevoir des amendes qu'en cas d'infraction aux clauses d'un contrat de location ou d'un règlement intérieur à l'immeuble.

★ le bailleur ne peut interdire à son locataire d'exercer une activité politique, syndicale, associative ou confessionnelle.

Les aides au logement:

Il en existe trois types.

→ **L'aide personnalisée au logement:** Pour en bénéficier, il faut être locataire d'un logement conventionné par l'Etat: la plupart des HLM et certains logements privés (se renseigner auprès du loueur ou au sein de la DDE). La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le montant dépend de vos ressources (et non de celles de vos parents), de la nature du logement, du montant du loyer et de la région habitée.

L'APL est versée directement au bailleur (propriétaire ou office HLM), ou, sur demande, au locataire. Attention, l'étudiant bénéficiant de l'APL n'est plus considéré comme à la charge de ses parents, qui n'ont plus droit aux prestations familiales.

→ **L'allocation de logement familial** concerne les jeunes ménages de moins de cinq ans de mariage.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

→ **L'allocation logement à caractère social:** depuis le 1er janvier 1993, cette aide est accessible à tous les étudiants. Il faut être locataire d'un logement ayant un confort minimum (arrivée d'eau, WC, chauffage, conditions de salubrité de la loi de 1948). Le bail doit être à votre nom. À noter, pour les colocataires, que depuis vous ne pouvez plus cumuler des ALS complètes: au-delà d'un locataire, l'ALS est amputée de 20 %. Il faut retirer un formulaire d'ALS à votre Caisse d'allocations familiales. N'oubliez pas de conserver la quittance de loyer du premier mois. Le montant dépend du loyer et de vos ressources. L'aide maximale est de 1063 F pour un locataire seul. Elle est basée sur le montant du loyer principal, les charges n'étant pas prises en compte.

Remarque sur la **colocation**: Si vous partagez un appartement, mieux vaut faire figurer tous les noms sur le bail pour que chacun puisse toucher une aide, le total sera supérieur au montant reçu par un locataire unique.

☞ Ce qu'il faut savoir

→ L'ouverture des droits intervient au premier jour du mois qui suit celui de l'entrée dans votre logement. Ils prennent fin au mois précédant celui de votre départ.

Un conseil: emménagez le 31 et déménagez le premier.

→ Aucun justificatif de revenus n'est exigé, mais vous remplirez une déclaration sur l'honneur dont le contenu pourra être vérifié. Vous pouvez déclarer vos propres revenus même si vous ne faites pas de déclaration de revenus distincte de celle de vos parents.

→ Vous devez vous rendre à la **Caisse d'Allocation Familiales** dont vous dépendez:

1er centre de gestion: arrondissements 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 14, 15 et 16

18, rue Viala, 15e, M° Duplex, ☎. 01 45 75 62 47.

2e centre de gestion arrondissements 9, 10, 17, 18 et 19

67, avenue Jean Jaurès, 19e, M° Jaurès, ☎. 01 44 84 74 98.

3e centre de gestion: arrondissements 5, 11, 12, 13 et 20
101, rue Nationale, 13e, M° Nationale, ☎. 01 40 77 58 00



Les adresses utiles

OSE Point-Logement: 157, rue Jeanne d'Arc 75013 Paris. ☎. 01 45 35 69 10

CROUS Paris: 39, avenue Georges Bernanos 75231 Paris Cedex 5. ☎. 01 40 51 36 00

CROUS Créteil: 70, avenue du général de Gaulle 94010 Créteil Cedex.

☎. 01 43 77 50 53

CROUS Versailles: 145, bd de la Reine -BP 563- 78005 Versailles. ☎. 01 39 24 52 00

CIDJ (Centre d'Information et de Documentation pour la jeunesse): 101, quai Branly 75015 Paris

Fondation de la Cité Internationale Universitaire de Paris: 19, boulevard Jourdan 75014 Paris. ☎. 01 45 89 68 52

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Malesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Où manger...

☞ Les restaurants universitaires

Si vous avez faim et que vous n'avez pas peur de vous éloigner de votre centre, il existe plusieurs RU, avec des cafétérias pour vous détendre après déjeuner. Le prix du ticket est de 14,90F cette année. Ils sont en vente au guichet des restaurants aux heures des repas. L'UNEF Paris IV milite pour que la parité Etat/Étudiants soit de nouveau appliquée.

⊗ **Le Rabelais**, à côté de Clignancourt, ouvert de 11h30 à 14h30.

⊗ **Le Mabillon**, 3, rue Mabillon, 742 places. Ouvert de 11h30 à 14h (14h30 pour le self) et de 18h à 20h.

Plusieurs formules: le 3e étage, un RU normal, les deux premiers étages, meilleurs mais plus chers... Attention aux contrôles de cartes d'étudiants le soir. L'espace Mabillon (la cafétéria) est ouvert de 11h30 à 15h et de 18h à 21h. Vous pouvez y acheter un casse-croûte ou boire un café.

⊗ **Assas**, 92, rue d'Assas, M° Port-Royal ou N-D-des Champs, 432 places. Ouvert de 11h30 à 15h30, la cafétéria de 7h30 à 18h15.

⊗ **Le Necker**, 156, rue de Vaugirard, M° Pasteur, 642 places. Ouvert de 11h30 à 13h45 et de 18h à 20h.

C'est le RU haut de gamme, sans doute le meilleur de Paris, mais avec de longues files d'attente à midi. Il offre une nourriture de rêve dans un cadre d'abri antiatomique.

☞ **Près de votre domicile**, il existe peut-être un RU pour vous dépanner en soirée. Voici la liste des RU ouverts le soir, de 18h30 à 20h.

⊗ **Bullier** 39, av G. Bernanos (5è), M° Port-Royal, 696 places.

⊗ **Châtelet** 10, rue J. Calvin (5è), M° Censier-Daubenton, 509 places.

⊗ **Cîteaux** 45, bd Diderot, M° Gare de Lyon, 464 places.

☞ Les Cafétérias du CROUS

⊗ **Clignancourt**: seul lieu de convivialité de Clignancourt, la cafétéria du CROUS offre des en-cas et quelques plats chauds à des prix réduits.

⊗ **Malesherbes**: à défaut de RU dans les environs, cette cafétéria peut dépanner pour le déjeuner.

Nos propositions pour améliorer la situation à Paris IV

Pour Clignancourt: la rénovation de la cité-U qui en a bien besoin (en priorité, le remplacement des étages dangereux)

Pour Malesherbes: qu'on porte enfin remède à l'absence totale de RU dans ce quartier, puisque nous sommes de plus en plus nombreux à y avoir tous nos cours.

Pour la Sorbonne: Il n'est pas normal qu'à midi nous en soyons presque systématiquement réduits aux sandwiches ou fast-food, soit des repas plus chers que le RU et moins équilibrés. Nous demandons: L'ouverture d'un nouveau RU à proximité (Le RU Mazet a été fermé il y a quatre ans, et jamais remplacé), et l'extension de Mabillon. Une cafétéria gérée par le CROUS en Sorbonne même, qui soit en même temps un espace de convivialité. Il est question d'en faire une au 18 rue de la Sorbonne. Nous agissons pour ce projet soit mis à exécution le plus vite possible.

UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants

RU et Cités: un constat de catastrophe

Voilà un type d'aide sociale censé concerner tous les étudiants, sans aucun critère, et donc être un facteur d'autonomie pour tous ceux qui n'ont pas envie de manger ou de coucher chez papa et maman, ou n'en ont pas la possibilité.

À Paris, nous en sommes très loin.

Il y a moins de 1500 chambres disponibles à Paris même, presque toutes réservées aux deuxième cycle. Sur toute l'Ile de France, il y en a moins de 10000 (souvent loin de nos facs) pour plus de 500 000 étudiants. Il n'y a eu aucune nouvelle construction depuis 1971, alors que le nombre d'étudiants a explosé.

De plus, leur état est souvent scandaleux: insalubrité, promiscuité, bruit, cafards, sécurité laissant à désirer ...

Côté resto, ça n'est pas mieux. Certes, la qualité de beaucoup d'entre eux a été améliorée. Encore faut-il que les horaires des cours, les distances et la durée des queues nous permettent d'y manger: ce n'est pas souvent le cas

Pour remédier à cela, de gros investissements seraient nécessaires, pour rattraper ceux qui ont manqué depuis des années. Le gouvernement a au contraire choisi de rentabiliser les œuvres sociales:

— par **l'augmentation constante des prix** depuis vingt ans.

Les redevances des Cités-U, à l'origine symboliques, se rapprochent de plus en plus des loyers du marché.

Le prix du ticket de RU était calculé selon le principe de la parité État / étudiant. L'étudiant payait la moitié du prix de son repas, l'État le reste. Depuis 1980, la part de l'État a constamment régressé.

— par **le développement de services meilleurs, mais à prix supérieurs**. Pseudo-rénovation des cités qui diminuent le nombre des chambres (parfois remplacées par des studios) et augmentent les prix. Chaînes de RU où pour un ticket, on n'a pas un repas complet.

Nous revendiquons une autre politique:

— Retour à la parité État-étudiant pour les tickets de RU.. Utilisation de la hausse de la part de l'État moitié pour baisser le prix du ticket, moitié pour améliorer la qualité.

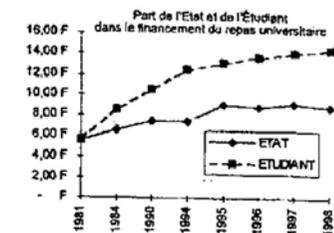
— Blocage pour plusieurs années du montant des redevances, et investissement financier de l'État pour une véritable rénovation des chambres.

— Politique de construction de RU proches des lieux d'études et cités.

— Refaire des cités U des lieux de vie: la mise en place de bibliothèques, salles de travail, projections de film, aide au développement de groupes d'études.

— Vente des tickets de RU à l'unité, et obligation d'accepter les paiements par chèque aux guichets.

— Extension des horaires d'ouverture des RU pour tenir compte de la diversité des horaires des cours. Ouvrir à 11h30 (qui sont souvent 11h45 en fait), ce n'est pas suffisant.



Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Malesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Culture ou sport...

Non la Sorbonne n'est pas un musée ! Il existe une vie derrière les amphis... Pour ceux (comme l'UNEF) qui militent pour un développement de la vie associative et culturelle, suivez le guide.

Vie culturelle

Le passage le plus simple pour découvrir une association ou obtenir des informations relatives aux manifestations culturelles et artistiques organisées dans l'université par les étudiants et les enseignants, c'est le Bureau d'action Culturelle (BAC pour les intimes). Facile d'accès, accueil très sympa, galerie Richelieu, bureau contigu au service des inscriptions administratives, le BAC peut aider ceux qui sont décidés à s'impliquer dans la vie associative, culturelle et artistique de la Fac. ☎. 01 40 46 32 83 ou 01 40 46 33 72, ouvert tous les jours sauf le mercredi de 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45.

Son objectif est double: il sert de lien entre les différentes associations. Les informations relatives aux différentes manifestations sont affichées galerie Gerson, panneau 84, et galerie Richelieu panneaux 3 et 4. Il fait écho aussi à certaines actions du CROUS, et renseigne sur certains spectacles parisiens.

Mais il aide aussi l'étudiant désireux de mener une action culturelle, artistique ou autre, à travers le dédale des démarches administratives. Le BAC peut aider à préparer les dossiers de demande d'aide matérielle qui peuvent vous être octroyés par l'Université, sachant que seuls les meilleurs dossiers seront subventionnés...

Les conditions pour présenter un dossier devant la sous-commission culturelle de l'université sont très précises:

- ➔ être inscrit à Paris IV
- ➔ pour une association, regrouper en majorité des étudiants de Paris IV
- ➔ être soutenu par un professeur de Paris IV
- ➔ déposer un budget chiffré.
- ➔ **2 dates limites sont à retenir: le 31 octobre, le 30 avril**

N'hésitez pas à nous contacter pour être aidé, car les deux étudiants qui siègent dans cette commission sont de l'UNEF.

Le sport en Sorbonne

Différentes solutions se présentent à l'étudiant soucieux de pratiquer du sport en Sorbonne, selon ses ambitions.

Le département d'Education Physique et Sportive (DEPS) est situé 15bis, rue Champollion. ☎. 01 40 46 27 23; ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Il est possible soit de s'inscrire en tant que pratiquant pour son loisir, soit de passer des modules d'EPS qui servent dans certaines filières de module optionnel. Si c'est pour son plaisir, la cotisation est de 170 francs (sous réserve d'un changement éventuel annoncé). Certaines étant bien sûr plus chères car les vacataires sont payés par l'Université. Pour la plupart des sports les cours débutent le 6 octobre.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Si c'est dans le cadre d'un module optionnel, il est impératif de se connecter au 36 15 Sorbonne à partir du 15 septembre et de suivre les instructions.

Les associations à la Sorbonne

La vie associative à Paris IV est bien cachée. Mis à part quelques clubs très confidentiels sur le théâtre ou la musique, rien d'original à souligner sauf:

➔ **Le Djinn**, journal animé et financé par des étudiants, avec un style et des dessins très libres pour ne pas dire libertaires. C'est un souffle d'originalité dans cette université. Continuez camarades...

➔ **Sorbonne Nouvelle**: le journal des universités PI, PIII, PIV et PV. Intéressant et assez humoristique, en vente pour une somme modique à la cafétéria de Clignancourt et à l'entrée de la Sorbonne.

➔ L'année dernière, un groupe d'étudiants a mis en place "**Télé Sorbonne**". Les émissions sont diffusées dans des bars et à la Sorbonne. (Cf. horaires affichés). L'équipe a été primée à plusieurs reprises. On ne peut que souhaiter une diffusion plus large de ces programmes originaux.

Attention merdes-brunes

Aucune association fasciste ne s'est implantée à Paris IV: mis à part quelques individus, l'extrême-droite universitaire ne parvient pas à prendre pied. À l'inverse de Paris II Assas. Mais attention, toutes les élections sont pour elles l'occasion de tenter de s'implanter sur l'Université. Lorsqu'une liste se présente sous l'étiquette **Renouveau Etudiant (RE)** ou **Groupe Union Défense (GUD)**, il n'y a pas d'ambiguïté, les fascistes se montrent sous leur vrai visage. Cependant, ce n'est pas toujours le cas, et souvent des noms anodins, quoique souvent baroques, servent de cache-sexe aux fascistes.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Le scandale de la situation des étudiants étrangers en France

Pour les étudiants étrangers, c'est encore plus difficile: tracasseries administratives, mesures discriminatoires... L'UNEF Paris IV se bat pour aider chaque étudiant étranger à résoudre ses difficultés, et pour dénoncer les lois et circulaires qui les créent en demandant leur abrogation. Cette lutte est menée en liaison étroite avec l'UNEM Sorbonne, le seul syndicat d'étudiants étrangers présent à Paris IV (et qui donc ne s'occupe pas seulement des Marocains), avec qui nous travaillons régulièrement (nous présentons des listes communes aux élections). Nous avons demandé à nos camarades de nous donner leur point de vue, en tant qu'étudiants étrangers.

Aujourd'hui, le gouvernement aggrave encore la situation des étudiants étrangers. Après la circulaire Sauvé-Marchand qui donne à la police le pouvoir exorbitant de juger du sérieux de leurs études à la place de l'Université, la récente circulaire Lang-Chevènement prévoit l'installation d'antennes des préfectures... directement sur les facs, pour mieux les contrôler ! Nous réclamons le retrait de ces textes, bien sûr.

Bien évidemment, cette lutte pour les étudiants étrangers peut être dissociée de la lutte globale menée contre la politique dont ils sont victimes. L'UNEF Paris IV participe donc à la lutte pour l'abrogation de toutes les lois et circulaires discriminatoires et pour la régularisation de tous les sans-papiers.

Le point de vue de l'UNEM (Union nationale des Etudiants du Maroc)

La situation des étudiants étrangers en France, eu égard à sa diversité, présente un aspect complexe. Nous jugeons utile de rappeler l'existence de motivations historiques, affectives, linguistiques et socioculturelles dans le choix des étudiants étrangers lorsqu'ils viennent étudier en France, notamment pour ceux qui sont originaires des anciennes colonies. D'autre part la France, à en croire les déclarations d'intentions de ses responsables politiques, semble mesurer les enjeux posés par la question des échanges culturels et scientifiques, dont la mondialisation n'a fait qu'accroître l'ampleur, surtout si l'on considère l'aide au développement des pays du tiers monde, qui passe par l'acquisition de la connaissance et du savoir-faire.

Aussi la présence d'étudiants étrangers a-t-elle sa raison d'être, à plusieurs titres, bien que cette idée ne soit pas partagée, loin s'en faut, par les différentes administrations françaises, et pourtant la quête du savoir, la découverte de la différence, la mobilité de la connaissance sont les termes qui définissent le monde moderne. A vrai dire, cette situation n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans la logique des rapports normaux entre les peuples et va dans le sens d'une connaissance approfondie d'un monde qui devient de plus en plus complexe.

D'où la nécessité, à notre avis, d'une démarche solidaire et collective entre les forces vives et progressistes dans le milieu universitaire, dans le but d'amplifier les contacts entre étudiants français et étrangers.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Présentation de l'UNEM

Nous avons parlé de solidarité dans la mesure où la situation des étudiants étrangers ne cesse de s'aggraver et nuit sérieusement au bon déroulement de leurs études. Si l'objectif des étudiants étrangers en venant en France est de s'assurer une formation scientifique que leurs pays d'origine ne peuvent pas leur fournir, les conditions difficiles qui leur sont imposées ne leur permettent pas d'atteindre leur but. Il serait souhaitable que la grande énergie que les étudiants étrangers ne cessent de dépenser pour résoudre des problèmes administratifs, soit investie dans des actions et domaines positifs et profitables pour tout le monde. L'université française y gagnerait beaucoup.

Cette amélioration suppose d'alléger toutes les formes de tracasserie auxquelles se trouvent confrontés les étudiants étrangers, dans l'obtention d'un visa d'étude, de la carte de séjour, d'un logement, d'une aide sociale, d'une autorisation de travail. L'esprit répressif qui caractérise la politique française à l'égard des étudiants étrangers n'a aucune raison d'être.

A cet égard l'UNEM exprime sa volonté de contribuer à ce que le séjour des étudiants étrangers en France ne soit pas réduit à une série de problèmes, mais soit une présence bénéfique sur les plans scientifique et culturel.

C'est à l'émergence d'un état d'esprit de cette nature que doivent tendre nos efforts communs. Qui plus est, cette volonté d'animer l'université d'un dialogue constructif entre les différentes cultures et expressions artistiques est l'une des manières de combattre toutes les formes d'obscurantisme et de repli identitaire. Bref, il s'agit de promouvoir une pratique citoyenne.

Petit guide de l'étudiant étranger

(Il s'agit de quelques indications. Pour des informations plus détaillées, nous consulter)

L'UNEF milite pour une égalité complète entre étudiants français et étrangers. C'est tout sauf gagné d'avance: de l'inscription à la naturalisation en passant par l'aide sociale et le droit au travail, tout fait problème.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

L'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) a été fondée en 1956, date de son congrès constitutif. Mais l'organisation des étudiants marocains prenait aussi ses racines dans la lutte pour l'indépendance (par exemple: l'Association de l'Etudiant Marocain, l'Association des Etudiants Musulmans de l'Afrique du Nord).

L'UNEM est un syndicat étudiant progressiste, de masse, démocratique et indépendant. Il s'est au fil des années, par ses engagements, imposé comme le représentant unique et légitime des étudiants du Maroc aussi à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Depuis sa fondation, l'UNEM a toujours maintenu sa ligne progressiste et son ancrage populaire, liés aux revendications syndicales et aux aspirations des étudiants marocains pour le progrès politique et social du Maroc. C'est ainsi que l'UNEM s'est trouvé engagé dans une lutte constante pour la défense des étudiants du Maroc partout où ils se trouvent. De même, l'UNEM s'est engagé auprès des forces progressistes et démocratiques aussi bien au Maroc que sur la scène internationale le pour l'acquisition des libertés démocratiques, le droit des peuples à la liberté ainsi que l'amélioration des conditions de vie des plus démunis et des exclus.

Pour contacter l'UNEM: c/o UNEF Paris-IV, 1, rue Victor Cousin, 75230, Paris, cedex 05.

Local UNEF-UNEM en Sorbonne ☎. 01 40 46 32 27.

<http://unem.unef.org> (unem@unef.org)

L'inscription à l'université

Les candidats résidant déjà en France et titulaires d'un bac français s'inscrivent selon les mêmes modalités que les Français (sous réserve d'un titre de séjour en cours de validité).

Pour les non-résidents en France, il faut procéder à une pré-inscription: retrait d'un dossier à l'Ambassade de France avant le 1er décembre de l'année précédent l'inscription, dossier à rendre avant le 15 janvier. La réponse sera donnée avant le 1er février. Ensuite la réponse de l'université, contactée par l'Ambassade, sera donnée avant le 15 mai. S'il s'agit d'un refus, le candidat doit faire une demande au ministère de l'éducation nationale avant le 10 juillet. Il lui sera répondu avant le 15 septembre. Outre ces formalités, le candidat devra justifier des titres ouvrant droit dans le pays obtenu aux études envisagées, d'un niveau de compréhension de la langue française adapté à la formation souhaitée. Les étrangers titulaires d'un diplôme français correspondant ou les boursiers du gouvernement français sont dispensés de toutes ces formalités.

L'obtention du titre de séjour

Pour le 1er titre de séjour étudiant, il n'y a pas de problème. Il suffit de fournir les pièces demandées (visa long, séjour, certificat d'inscription ou de préinscription, sécurité sociale, justification de moyens d'existence (2500F mensuels environ...)). Pour une première inscription, les facs ne demandent généralement pas de titre de séjour en cours de validité.

En effet, depuis la circulaire Sauvé-Marchand (1991), c'est le préfet de police qui juge du " sérieux des études ". Malgré les avis favorables des profs et les attestations médicales, ce renouvellement pose plus de problèmes. Il peut être refusé pour plusieurs motifs arbitraires: manque de sérieux dans le suivi des études, redoublement, échec aux examens, cursus incohérent, manque de ressources, infraction à la législation du travail... Dans ce cas, il convient, avec l'aide de l'UNEF ou d'une association, de rédiger un recours gracieux auprès du préfet. des lettres de soutien de profs ou de l'administration de la fac sont plus qu'utiles pour appuyer le recours, de même que toutes pièces allant dans le sens de la demande (diplômes, attestations de ressources...). Les recours contre une " invitation à quitter le territoire français " sont à faire dans un délai d'un mois, et contre un " arrêté préfectorale de reconduite à la frontière ", sous 24h (à faxer).

Travailler en France

L'étudiant étranger n'a pas le droit de travailler plus de 20h par semaine (pas plus de 10h dans l'enseignement). La demande d'Autorisation Provisoire de Travail doit être déposée à la direction départementale du lieu de domicile en fournissant une demande écrite explicative, une promesse d'engagement et la carte de séjour.

Ne jamais travailler sans autorisation ou plus de 20h par semaine, la carte de séjour serait automatiquement retirée.

Changement de statut

Durant la durée des études, ne jamais demander de changement de statut. Il sera refusé et la carte de séjour " étudiant " retirée. Après la fin des études, il est très difficile d'obtenir un nouveau statut. Le statut " salarié " est systématiquement refusé en prétextant la situation de l'emploi. De même le statut de résident n'est juridiquement plus possible à obtenir. Reste le statut " membre de famille " accessible sous conditions (attaches familiales fortes). Dans tous les cas il convient de consulter une association.

*UNEF Paris IV (Association générale des étudiants de Paris-Sorbonne),
le syndicat qui défend les étudiants*

Sommaire

Le mot du vice-président étudiant de Paris IV, page 2

Faire vivre un syndicat combatif, pour une Université publique de qualité ouverte à tous, page 3

Présentation. Nos moyens d'action, Aperçu sur l'histoire de l'UNEF, Vous avez dit réunification ?

Cinquante et un élus UNEF à votre disposition pour vous informer et vous défendre, page 6

Rôle des élus. Les conseils centraux: Qui commande à Paris IV ? Qu'est-ce qu'une UFR ?

Découvrir Paris IV

Première difficulté: s'inscrire à Paris IV, page 8

SOS inscriptions. Droits d'inscription: ce qu'il faut savoir !

Le guide pratique de la rentrée page 10

À chacun son centre !, page 12

À chacun son (ses) secrétariat(s), page 15

À chacun ses bibliothèques ?, page 17

Étudier à Paris IV

Présentation générale, page 19

Le DEUG, le deuxième cycle, et après... Quelques conseils pratiques, Contrôle continu ou examen terminal ?, Vous avez dit méthodologie ?, TD surchargés: un problème récurrent à Paris IV Pour finir, les examens Réorientation: piège à c... ?

Quelques infos par filières, page 26

Licence professionnelle, l'arnaque du Troisième Millénaire, page 32

Diplôme Bidon, Casse de la reconnaissance des diplôme, L'avenir de l'Arnaque ... ou l'Arnaque dans l'avenir

Semestrialisation, chronique d'un désastre annoncé, page 35

La semestrialisation: un moyen pour casser nos études, Son application à Paris IV, Se moniliser pour obtenir son abolition

Enseignant, un métier qui se mérite la préparation aux concours, page 38

Pétition nationale: Sauvons le CAPES et l'Agrégation ! Moins de postes, moins de profs: les chiffres qui montrent la continuité d'une politique scandaleuse.

Allègre est parti, ses réformes doivent le suivre, page 41

Ce guide a été réalisé par des étudiants de Paris IV appartenant à l'UNEF et à l'UNEM, à partir du travail fait par leurs prédécesseurs les années précédentes.

Toutes vos suggestions pour qu'il soit encore meilleur l'année prochaine sont les bienvenues. Il contient certainement des erreurs. Merci de nous les signaler, si vous les découvrez, pour la même raison.

Enfin, si d'aventure, il manque des pages à votre exemplaire ou s'il est mal agraffé (ce sont des choses qui arrivent, c'est l'inconvénient du travail à la main), nous vous l'échangerons si vous venez nous le rendre.

UNEF Paris IV (AGEPS) ☎ 01 40 46 32 27
1, rue Victor Cousin 75230 Paris CEDEX 05
<http://paris4.unef.org> (paris4@unef.org)

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne, à Mallesherbes et à Clignancourt, ☎: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Vivre en étudiant à Paris IV

Comment (tenter de) financer ses études, page 43

La Bourse d'Enseignement Supérieur (Critères, Formalités à accomplir, En cas de redoublement)

Les autres aides (Allocations d'Etudes, FSU, FAVE, exonération de droits d'inscription)

Allocation d'études: de l'utopie à l'arnaque

À défaut d'aide sociale (Les prêts d'honneur, les petits boulots, les prêts bancaires)

Se loger, se nourrir, page 49

Le logement en résidence

Le logement en ville (Où chercher ?, Les loyers, Le B.A.- BA du locataire, Les aides au logement:)

Où manger...

RU et Cités: un constat de catastrophe

Culture ou sport..., page 56

Le scandale de la situation des étudiants étrangers en France, page 58

Le point de vue de l'UNEM (Union nationale des Etudiants du Maroc) Petit guide de l'étudiant étranger (

L'inscription à l'université, L'obtention du titre de séjour, Travailler en France, Changement de statut)

A la rentrée, trois rendez-vous à ne pas manquer:

La réunion UNEF de prérentrée:

la semaine avant la rentrée, des étudiants de votre filière membres de l'UNEF vous présentent les études, vous donnent des conseils pratiques et répondent à vos questions sur les choix de TD, de modules etc. (Pour y être invité, laisse tes coordonnées à un militant de l'UNEF, ou sur notre répondeur au 01-40-46-32-27)

La Bourse aux Livres de l'UNEF:

pour vendre et acheter des livres à des prix défiant toute concurrence (dép^{ot} des livres au local UNEF dès la rentrée, vente à partir de la semaine suivante.

La parution du numéro 16 de Trait d'Union,

journal gratuit d'information de l'UNEF Paris IV. Toutes les infos sur la rentrée